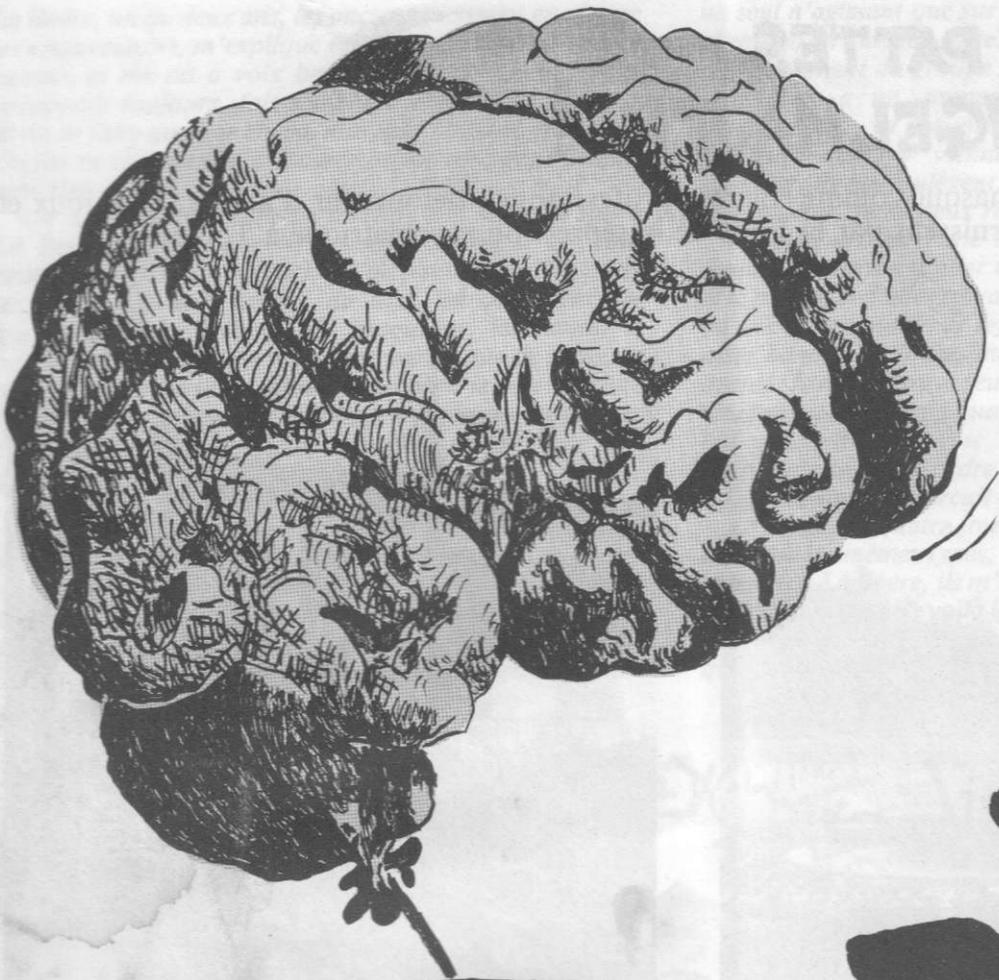


**NUMERO 3**

**prix : 3 f.**



# MISERABLE



# BAS LES PATTES, LUCIEN ENGELMAJER !

Ou Lucien Engelmajer demasqué comme cogneur professionnel, détourné d'argent, de bijoux et de papiers personnels, fournisseur par la force de la répression psychiatrique à Toulouse.



LA BOÈRE : LA COUR-



LE CHANTIER DE TRAVAIL DES TOXICOS.

Ce témoignage nous paraît important dans la mesure où la peur des représailles de la part de Lucien Engelmajer sur la personne de X.. nous oblige à taire les dates et les noms de certaines personnes; ceci nous est demandé par X.. par écrit : «Je t'envoie comme convenu divers renseignements concernant La Boère. Je tiens surtout à te préciser que ce que je raconte se passe dans le plus strict anonymat, suite de représailles. Sur le plan modification du texte (nous lui avons envoyé le texte pour approbation), si tu peux éviter de mettre... et..... Salut et amitiés.

## Texte du témoignage de X.

«Mon premier contact avec le patriarche me laissa peu de temps après sur une impression malsaine et assez angoissante.

«Je franchis le seuil de la porte de sa ferme (La Boère) et je me trouve soudain confronté à un homme d'une assez grande envergure avec une barbe blanche et autour de lui une huitaine de folles et un seul mec.

«Cet homme ne me met pas à l'aise, je ne me sens pas rassuré, il me déshabille du regard, les autres aussi, ça chuchote, et ça ricane, je stresse.

«Je cherche son regard, mais je sens qu'il fuit le mien, qu'il m'étiquette, que je suis à ses yeux un défoncé, rien, une grosse impression de bassesse s'imprègne en moi.

«Je suis assis devant la cheminée, toujours sans échanger un mot, et c'est avec surprise que je regarde cet homme en train de peloter une fille, puis une autre, les seins, puis les fesses, personne ne bouge, ça continue de plus en plus (le stress ?).

et c'est alors que Lucien entame le dialogue (toujours en pelotant les filles), il parle de cul, de vagin, etc... et me propose ouvertement que je n'ai qu'à demander pour être servi, lui demander à lui bien sûr : «tu sais d'abord la première chose à faire, c'est te rincer les couilles, après ça va mieux»

«Je ne dis rien et ma première entrevue avec le patriarche me laisse sur une impression de dégoût, surtout aussi sur celle d'un homme qui a un très grand pouvoir sur les autres sans qu'ils puissent s'exprimer.

«Un moment passe et le dialogue reprend : «Ici personne garde ses papiers, tu vas me donner tout ce que tu as».

«Le type qui est parmi les filles, se lève, prend mon sac et le passe à la fouille dans les moindres détails, même les lettres familiales, je suis complètement mis à sac; je me demande si je ne suis pas au commissariat et je stresse encore plus; le patriarche ordonne de prendre mon sac contenant tous les papiers et mes vêtements pour être mis en commun avec les autres, «ici tout se fait ensemble, on partage tout».

«Je me retrouve juste avec mon pantalon et la chemise que je porte, les 10.000 F (anciens) qui se trouvent dans mon sac seront pour la communauté, car ici personne ne doit avoir de l'argent.

«Ça y est, je me retrouve comme les autres, ici une sensation d'être parqué, étiqueté, un cas soumis involontairement à un seigneur, à un chef.

«Lâché parmi les autres, «un éducateur toxico» (c'est-à-dire qu'au bout d'un certain temps de présence à

La Boère, un ou deux ans, les anciens prennent en charge les «nouveaux»), m'explique cela en me dirigeant vers la cuisine, et me dit à voix basse devant les autres : «ici occupe-toi toujours, fais semblant même si tu n'as pas envie de faire quelque chose, moi je m'en fous, mais c'est Lucien tu comprends, c'est très important, reste jamais sans rien faire».

«Je suis dans la cuisine un torchon à la main, je suis à La Boère depuis deux heures environ, et il est cinq heures, et le premier contact, si l'on peut dire se fait avec les autres. Je suis assailli de tous les côtés par les questions sur la défonce, les braquages, les casses, le curriculum vitae quoi, je n'entends parler que de came, je suis très mal à l'aise, je quitte le torchon, je sors et éclate seul dans un coin, mon angoisse se transmet dans tous mes membres et je m'aperçois que je stresse encore plus qu'avant d'arriver à La Boère.

«Voilà mes premières impressions sur La Boère.

«Le lendemain matin réveil au son de la cloche pour le petit déjeuner; je ne peux pas me lever, mes jambes ne me soutiennent plus et je refuse d'aller à la cuisine. Aussitôt un «éducateur» (oui parce qu'il y en a un pour chaque groupe, c'est-à-dire qu'il y a environ huit à dix types ou filles dirigés, commandés, battus et je n'exagère pas, pas

un seul n'agissant que sur ordre du patriarche, le berger allemand en quelque sorte, tous les renseignements sur le comportement du groupe se font par ce type, et tous les soirs il y a un rapport dans la ferme devant le patriarche)..., va prévenir Lucien et peu de temps après plusieurs «chefs» viennent me chercher pour aller déjeuner; ils me soulèvent, me prennent par l'épaule, me font asseoir, je ne peux rien avaler.

«Lucien arrive et me dit : «Ici, on ne fait pas de cinéma, le moyen d'aller mieux c'est de prendre la pelle et la pioche et d'aller travailler à la quatrième maison qui est en construction». Je refuse absolument, bien qu'étant assez handicapé de mes membres, de me soumettre à ses ordres. Je me retrouve seul dans la cuisine, et au bout de vingt minutes, je vois quatre grands gaillards rappliquer me prenant par côté et me mettant dans une fourgonnette, et sur ordre du patriarche je me retrouve à La Grave dans un circuit fermé.

«Au bout de quatre jours La Boère vient me chercher, toujours les mêmes types, et me laissant supposer que je revenais à La Boère, ils m'amènent à l'hôpital Marchant.

«Voilà La Boère, voilà le Patriarche. J'oubliais de dire que j'ai vu Lucien frapper d'un coup de poing une fille qui essayait de ne pas se soumettre à lui (dans le travail).



# BAS LES PATTES, LUCIEN ENGELMAJER ! (SUIVE...)

## QUESTIONS DE MISE A PIED À X...

«J'ai tapé à la machine le récit d'.... il tient à peu près une page. L'ayant montré à trois personnes dans le coup, nous sommes opposés à toute réécriture, il paraîtra donc tel quel et je t'en envoie un double pour que tu y apportes les modifications qui te conviendraient éventuellement.

«Il manque autre chose, même si c'est dit en peu de mots :

- «1. Qui t'envoie à la Boère et comment ?
- «2. Tes dates de séjour à la Boère, La Grave et Marchant.
- «3. Les services de La Grave et de Marchant et les noms des psychiatres.
- «4. Les traitements que tu as dus «prendre» à La Grave et à Marchant.
- «5. La menace de te «faire la peau» qu'avaient exprimé les «durs» de la Boère.
- «6. Le fait que L.E. a barre sur ces «durs» à cause du pénal.
- «7. L'opposition des «soignants» à ta sortie.
- «8. Qui détient à la Boère les papiers, le fric et les bijoux des «tox» ?
- «9. Si l'on t'a rendu ou non ton fric ?
- «10. Y a-t-il à la Boère un registre où l'on signe ce que l'on laisse en rentrant et ce que l'on reprend en partant, en somme une décharge pour les biens personnels des «tox» ?.....

## RÉPONSES DE X À MISE A PIED....

- «1. Publicité dans les journaux, comment... je ne tiens pas à le dire.
- «2. Les dates, je ne tiens pas non plus à le préciser.
- «3. Marchant.. service ouvert, mais sur ordre du psychiatre : sans être trop éloigné du pavillon. Service fermé à La Grave.. Marchant, psychiatre Henric, La Grave, ne sais pas.
- «4. Traitement Marchant : Tercian, Nozinan 30 gouttes matin, midi et soir. La Grave : 4 piqûres de Tranxène 50, 2 piqûres de Gardénal jour et nuit; plus violences de la part des infirmiers... ne voulant pas accepter ce régime.
- «5. Menaces des «durs» de la Boère... me ramenant en H.P. j'explique plusieurs fois que j'essaierai de m'évader, que je n'avais pas du tout l'intention de rester à la merci du psy. et du patriarche, lui faisant pression sur elle, (L.E. sur Henric) lui donnant des directives dans les moindres détails; c'est à ce moment-là que l'un des «durs» et les autres après m'attrapèrent la nuque avec les mains, en me serrant le cou, me menacèrent de me faire la peau toute la durée du trajet (de La Grave à Marchant).

Autre détail, quand un «éduc. toxico» (le «dur») allait voir la psy. (Henric) à l'H.P., devant moi, il lui demandait d'augmenter le plus possible (20 gouttes chaque fois) le traitement et de me supprimer les sorties, de façon à ce que je ne puisse m'évader.

«6. Question pas comprise.

(Nous savons par d'autres sources, et l'information directe, que les «durs» sont recrutés par L.E. sur dossier médico-légal, ou sur des critères de pression personnelle suffisante pour les obliger à agir comme il l'entend).

«7. Tu sortiras ou tu sortiras pas... tu sortiras mais demain... et puis en fin de semaine... tel fut le dialogue avec les soignants pour la sortie.

«8. La femme de L.E. (Renna Yufera, épouse Engelmajer) se charge personnellement de tout cela; tous les papiers, c'est elle qui les met dans un coffre, tous les biens personnels dans les plus petits détails et les bijoux aussi et les mandats adressés au nom des intéressés; j'ai vu des colis reçus personnellement par certains pensionnaires, cigarettes, bonbons, confitures distribués à tout le monde sur ordre de Lucien, malgré les protestations des intéressés.

«9. T'a-t-on rendu ton fric = NON, il avait disparu

«10. Registre où l'on signe = NON, rien de tout cela.

Ce témoignage se suffit à lui-même, cependant pour ceux qui douteraient encore de l'entente/lutte d'influence entre la Boère et la psychiatrie nous pouvons ajouter quelques autres choses :

X... dont le récit précède était en *placement libre*, il a donc été maintenu de force et illégalement à La Grave et à Marchant par la répression combinée de L.E. et de son équipe de «durs», par celle de Gayral et celle de Henric. Il a été dépossédé par la force et pour un temps précis de tous ses biens personnels et de tous ses droits par les mêmes personnes.



LA BOÈRE : VUE DE LA CAMPAGNE.

La Tribune du Midi dans son numéro 2 du 14 octobre 1977 a consacré son dossier à «Lucien Engelmajer. La Boère et La Mothe».

A la page 25, il est question des *rapports douteux* qu'il entretient avec Henric et la psychiatrie.

A la page 26, il est fait mention de la *violence directe et brutale en tant que «thérapie»*; ce que corrobore le livre même de L.E.

La *fiche légale* de l'Association de La Boère fait apparaître la «*filouterie évidente*» de L.E. qui n'y a *légalement* aucune responsabilité, ni emploi. Il est donc tranquille, s'il y a des pépins. Pourquoi ?

# JOHN PERCEVAL, SUITE DU N°2.

d'après «Perceval le Fou, autobiographie d'un schizophrène» publié par Gregory Bateson, édité en France par Payot 1975.



«En très peu de jours, son comportement devint tellement désordonné qu'on décida de l'interner le 16 décembre 1830, dans la chambre d'auberge qu'il occupait.

Son frère Spencer vint le chercher à Dublin et le fit interner à l'asile du Dr. Fox à Brisslington, près de Bristol, en janvier 1831.» (Introduction G. Bateson).

Ce résumé de Bateson digne d'un rapport administratif, rassurant pour la société ne rend pas compte de la réalité de l'enfermement de force qui a lieu ici et maintenant. En effet, ses discussions passionnées et violentes, ses gestes à l'emporte pièce, ses chants de cantique la nuit, ses gestes (avortés) de prendre les gens au collet pour se battre avec eux, ses positions physiques écartelées pour obéir à ses voix, le fait de prendre ou de ne pas prendre ses repas... n'ont jusqu'ici fait de mal ni à lui ni aux autres... il continue à demander (c'est un leitmotiv) qu'on lui parle comme à une personne raisonnable.

«J'étais lié de façon fort étroite avec la famille d'un officier de Dublin, homme religieux et modéré. Il vint constamment me voir pendant ma maladie et pendant ma convalescence, et il m'invita à passer un dimanche avec lui; il avait remarqué combien l'imagination me travaillait l'esprit et il se tracassait à mon sujet d'autant plus que je lui avais raconté les sensations étranges et les pouvoirs qui m'habitaient et il espérait qu'une soirée en compagnie de vieux amis me ferait du bien. C'était aux environs du 19 décembre...

Au cours de la soirée, je m'aperçus que j'avais oublié mon mouchoir. Mon ami le capitaine m'en fit apporter un des siens; il était en soie rouge; la pensée me vint qu'il voulait me porter malheur et je m'exclamais : «Qu'est-ce que vous m'avez donné ? c'est du sang que vous m'avez donné...»

Lorsque je le quittais pour aller dormir, je promis à mon hôte que je ne dérangerais pas les pensionnaires âgés de l'hôpital de Kilmainham en priant ou en chantant des cantiques à tue-tête car je me trouvais habiter dans la même chambre qu'eux... (tout la nuit ses visions lui reprochent d'avoir pris ses médicaments et de ne pas avoir le courage de chanter...)

Le moment qui précéda mon lever, je me mis à réfléchir et je compris que désormais je devais me comporter dans le monde comme un ange...

Je choisis de manifester ma reconnaissance au capitaine H. qui m'avait rendu tant de services aimables et de lui tenir compagnie à son humble table. J'étais de nouveau convaincu que je devais m'adresser à eux dans une langue étrangère, me confesser... «Mon comportement fut des plus confus et mes paroles, ambiguës et douteuses. Après le déjeuner, je demandais qu'on me laissât seul, ce qu'on m'accorda sans aucune difficulté...

C'est alors que le capitaine H. entra dans la salle et je me levai. Sa famille le rejoignit et je me sentis de nouveau troublé par la pensée que je devais me confesser à eux et leur parler dans une langue inconnue. Ne sachant comment procéder, je devins totalement inintelligible.»

«Le capitaine H. s'assit alors pour écrire une lettre.»

(on remarque qu'il ne dit rien à J. Perceval de son contenu, alors que la famille présente apporte son poids «moral», bien évidemment cette lettre ne sera jamais montrée à J. Perceval par la suite d'où les ruptures d'avec son milieu que fera par la suite J. Perceval).

«Sa lettre terminée, le capitaine H. me fit appeler une voiture de louage dans laquelle nous partîmes tous deux pour Dublin...

Nous arrivâmes à mon hôtel et le capitaine me quitta pour aller chercher mon médecin, le Dr. Piel. Je crois que mon médecin vint me voir puis on me laissa seul; après avoir longuement médité, je me préparai à sortir pour aller m'acheter un chapeau et organiser mon retour en Angleterre par l'un des bateaux qui partait de Howth.

Les deux personnes qui provoquent son internement sont un officier de Dublin et son médecin traitant.



## JOHN PERCEVAL, RE-(SUITE)

Mais lorsque j'ouvris la porte, *je n.e trouvais devant un domestique de haute stature qui m'apprit qu'il était là sur ordre du médecin et de mon ami pour m'empêcher de sortir*, je protestai, mais il me suivit dans ma chambre et se mit devant la porte. J'insistai pour qu'il me laisse sortir et lui continua de m'en empêcher.»

(pour ceux qui n'ont pas été psychiatisés et enfermés de gré et/ou de force, nous faisons remarquer les deux schémas parallèles, celui du «malade» faisant confiance à sa famille/relation proche et suivant peu ou prou les gestes qu'on lui présente comme nécessaires «pour son bien», tout en rêvant sur son module particulier, et les agissements secrets et très étudiés des proches pour amener en douceur le «malade» à se retrouver dans une situation «irréversible», le soin par la force).

Mes paroles restèrent sans effet et j'en éprouvai autant de honte que d'ahurissement. C'est ainsi, pensai-je, qu'on me ridiculise ! Je ne perdis toutefois pas confiance dans les doctrines qui m'avaient conduit là...

Le moment du coucher arriva. Je priai l'homme de me laisser pendant une demi-heure afin que je puisse prier. Il sortit donc...

J'entendis de nouveau des voix qui me disaient de faire et de dire certaines choses.. une fois on m'ordonna de chanter, une autre de prier; plus tard, de parler au domestique (l'homme), ensuite de lui dire de venir dans mon lit, ce que je refusai au nom des convenances...

Il s'avère que les moyens employés par mon ami et le docteur pour me protéger devinrent les instruments de ma destruction...

J'essayai d'obéir aux ordres, mais le domestique m'en empêchait. Je me couchai avec la satisfaction d'avoir montré que j'étais prêt à obéir aux ordres malgré sa présence, mais on m'accusa de ne pas oser me battre avec lui de peur de recevoir des coups... Je tentais donc d'obéir. L'homme se saisit de moi; je lui échappai.. il me laissa et sortit...

Mon domestique qui était remonté en compagnie d'un assistant, finit par réussir à m'emprisonner dans une camisole de force. Je tentai de bouger mais ils me lièrent les jambes aux barreaux du lit, m'immobilisant complètement.»

(tous les psychiatisés remarqueront comment se crée l'enchaînement de la violence : protection des soignants = mesures de contention, or si de nos jours les soignants auraient appliqué une piqure cocktail à ce «fou furieux», il n'en reste pas moins que c'est leur présence et leur intrusion autoritaire qui déclenche la réaction «normale» de J.Perceval).

«On remarquera que tout en étant victime d'hallucinations aussi ridicules, je n'en conservais pas moins beaucoup de bon sens et de réflexion...

Le jour suivant, ou le surlendemain, le Dr. Piel entra dans ma chambre, accompagné d'un autre médecin. Ils s'approchèrent de mon lit et je gardai le silence. J'étais dans l'incapacité de m'expliquer car je savais que le Dr. Piel passait pour être unitarien; il me semblait donc impossible de lui faire croire aux voix surnaturelles et au pouvoir qui me faisait agir. Son compagnon avait l'air stupide et si semblable à tant de ces hommes du monde à la tournure d'esprit commune et imprécise, que je jugeais encore plus désespéré de m'adresser à lui.»

(on remarque que son ami H. en qui il a confiance le fait garder de force dans sa chambre, que le Dr. Piel n'a aucune prise sur lui puisqu'il ne peut pas croire à ce qui lui arrive, et que l'aliéniste est aussi vain et prétentieux et vide que ceux que nous avons actuellement)

«Ils restèrent environ cinq à dix minutes à gauche de mon lit, puis s'en allèrent. J'appris par la suite que le brillant second du Dr. Piel était un médecin aliéniste, fort célèbre à Dublin. Je ne puis m'empêcher de le rendre responsable, du moins en partie, des malheurs qui allaient fondre sur moi.

J'ai tout lieu de croire que si le Dr. Piel s'était laissé guider par le bon sens, il n'aurait jamais permis, quel qu'il ait pu être mon comportement, que je sois réduit à une si pitoyable réclusion au fond de mon lit, maintenu dans une position unique pendant plusieurs jours d'affilée, les mains et les pieds immobilisés dans une camisole de force, dans une petite chambre mal aérée...» (que J.Perceval se rassure, il y a pire que la camisole, qui elle au moins vous laisse physiquement «réactif» et en possession de «vos esprits», les cocktails systématiques à quatre, six, huit ou douze heures d'intervalle sont autrement débilissants et annihilants, les psychiatres actuels qui sont des faibles font exécuter les traitements de force par les autres, une fois «les bêtes» sans force ils viennent demander de l'argent contre des sourires).

«En demandant l'avis du Dr. aliéniste, il avait aliéné son jugement par la même occasion; c'est par pur engouement que de tels hommes se laissent duper et laissent ces aliénistes soigner les malades *au mépris de toutes lois naturelles de la justice, et de la raison, et cela parce qu'ils prétendent être les seuls capables de s'occuper des individus que la raison a délaissés*, tout en affectant de croire que leurs plaintes émanent d'un abîme de mystère...

Je fus donc emprisonné de la façon décrite plus haut, *de crainte, paraît-il que je me fisse du mal*. On me refusait de satisfaire un salutaire besoin d'exercice et d'occupation. La vacuité de mon esprit et de mon corps me laissait à la merci des hallucinations; mon alitement forcé accrut ou causa un état fiévreux qui se mua en délire... Le manque d'exercice plongea dans une torpeur mortelle les fonctions morales de mon esprit, en plus de *l'effondrement de mon moral que provoquaient leurs médicaments et leur diète.*»

(J.Perceval vient de nommer trois formes principales pour obtenir la soumission forcée au milieu aliéniste : la contention physique sans souci des besoins naturels, la boisson et la nourriture à la discrétion du chef, les médications forcées).

«Je ne sais plus combien de temps se prolongea la situation, mais je me souviens que lorsque mon frère aîné vint me voir, il me trouva dans cet état qui continua plusieurs jours après mon arrivée à Dublin. Il est vrai qu'on me détacha les jambes à plusieurs reprises, mais on se dépêcha de m'attacher de nouveau à la moindre tentative de violence ou lorsque j'essayais de sortir de mon lit. Je le faisais pour deux raisons. D'un côté pour trouver de l'eau dont j'avais une envie terrible... je dois dire qu'on m'offrait jamais de l'eau à boire, la seule chose qu'on me donnait étant un bouillon et un infect médicament qui me faisait l'effet de limaille de fer marinant dans un acide très fort.»

(il faut noter ici la torture : pas d'eau pour l'obliger à prendre le bouillon drogué).

«Je ne me souviens pas qu'on m'ait jamais offert de nourriture solide.»

(cela fait partie du plan d'affaiblissement de ses forces... plus il dépérira, plus on sera tranquille, exactement le système des comprimés et des piqures obligatoires).

«J'arrivais généralement à refuser le bouillon et le médicament qu'on me commandait d'ingurgiter en leur

lançant force injures, horreurs et grossièretés que je n'oserais pas répéter aujourd'hui.» (notons que la violence légitime des «malades» est provoquée par celle des soignants qu'elle soit directe ou commandée par le médecin, ou le règlement, notons aussi que nous sommes toujours à Dublin, dans une auberge, et que le personnel n'est pas en force, et qu'on tient à éviter le scandale, en attendant l'enfermement définitif)

«Une fois je me souviens qu'après la visite de mon frère, un esprit descendit sur moi tandis que j'étais allongé sur le dos, exténué par les efforts pour faire éclater la camisole de force, en poussant de chaque côté les bras et les coudes; il me dit : «prends ma force, je te montrerai comment faire». L'esprit me guida les bras et les mains et avec mes doigts trouva et gratta les coutures des manches de la camisole, réussit rapidement à les faire céder et à les déchirer en deux.

Le bruit que je fis en déchirant le tissu finit par éveiller mon gardien; on m'enleva ma camisole et l'on me croisa les bras sur la poitrine, enfermés dans des gaines de cuir, lourdes et étouffantes, qu'on ne m'enleva complètement que lorsque j'atteignis l'Angleterre.» (on peut supposer que l'aliéniste a prêté au Dr. Piel son personnel et ses instruments et que loi de l'habeas corpus n'est pas applicable dans l'Irlande occupée par les Anglais... comme tout le monde le sait, la psychiatrie n'a rien à voir avec la politique !).

«Pour en revenir aux événements d'alors, j'éprouvais une relaxation progressive de tous mes muscles, accompagnée d'une épouvantable torpeur morale et d'une léthargie croissante, dues à la claustration et au régime...

Lorsque mon frère Spencer apparut pour la première fois au pied de mon lit, je me dis : «Enfin puis-je espérer être compris et respecté», car il m'avait écrit qu'il croyait aux miracles de Row (était-ce malice ?)

Quand je lui expliquai toutefois qu'on voulait me faire dire ceci ou cel et me faire faire ceci ou cela, il me répondit sur un ton extraordinairement frivole, tout à fait comme s'il se fut adressé à un enfant et il ne se priva pas de tourner mes idées en ridicule...

Je me trouvai un beau matin seul et libre de quitter mon lit...je me levai pour prier...Un ou deux jours plus tard, on me fit lever et habiller et je pris mon petit déjeuner.. Qu'on m'ait laissé seul un aussi long moment reste un mystère pour moi. (J.Perceval oublie qu'on le teste après le long régime, réactions, comportement, peut-il voyager non attaché en Angleterre !)...

On m'emballa les valises. On me fit descendre et je pris place dans une voiture qui me mena au bateau pour Bristol.

Je montais sur le bateau et en compagnie de mon frère et du solide domestique.. je descendis dans la cabine. Malheureusement pour obéir à mes voix ou par besoin de bouger je me mis à marcher de long en large...» (affolement, son frère descend) «Mon domestique se battit avec moi, et ne put venir à bout de moi qu'en s'asseyant sur moi». (ou J.Perceval est très faible, ou il oppose peu de résistance). «Finalement il sortit une paire de menottes en acier et me les mit... je le frappais de mes mains enfermées... mon domestique empila sur moi toutes les valises de cuir et je fus réduit...

Le matin suivant nous accostâmes à Bristol. Quand les passagers furent pratiquement tous à quai, on me conduisit dans la cabine.» (J.Perceval était donc dans une simili cale, et il pose le problème du transport de force «illégal» (!) assez emmerdant.. de nos jours la police avec ses transports grillagés et prioritaires, et les SAMU/ambulances avec leurs drogues «pour se reposer» résolvent arbitrairement ce problème)..«Je me souviens que j'y trouvais mon frère debout près du poêle; j'ai l'impression qu'il y avait aussi un monsieur qui resta un moment, puis le capitaine entra. On me fit quelques observations..» (dont il ne se souvient pas, mais que l'on peut deviner. Il est content de débarquer parce qu'il croit qu'il a échappé à un naufrage en mer et à un incendie à Bristol, il y a à cette époque de très violentes grèves insurrectionnelles ouvrières à Bristol, et qu'il va pouvoir marcher librement enfin sur le sol anglais...)

«Je suivis mon frère dans un hôtel.. j'étais assis dans un fauteuil. Un docteur entra et avec la sagacité coutumière à ces gens, me condamna une fois de plus à rester au lit... Plus j'essayais de résister, plus mes forces



# JOHN PERCEVAL RE-RE (SUITE)



Maintenant on peut le récupérer... il est devenu très obéissant et sans histoire. On savait qu'il finirait par ramper

L'un des buts recherchés de la famille: qu'il obéisse. Pour eux c'est la réussite!

semblaient m'abandonner, j'avais des difficultés à obéir aux ordres...» (on a l'impression à lire son récit qu'à ses «visions qui se rapprochent très souvent des faits réels et sont presque prémonitoires, s'ajoutent des hallucinations causées par quinze jours à trois semaines de jeûne forcé).

«Le jour suivant je montais en compagnie de mon frère dans une chaise de poste en direction de Bath» (Bath est à 30 Kms de Bristol)... «mon plus cher désir était de me retrouver à la maison... A quelques

kilomètres de Londres, nous tournâmes à gauche» (il y a là une erreur soit de J.Perceval, soit de Bateson, il ne peut être à la fois près de Londres et près de Bristol) «traversâmes des grilles devant un pavillon de gardien et nous nous arrê tâmes devant la porte d'une maison... nous descendîmes et l'on me fit entrer dans une petite pièce qui se trouvait à gauche dans le couloir... Mon frère sortit un moment, puis revint. Un domestique prit les valises; plus tard il mit le couvert de mon dîner et me servit... Mon frère sortit à nouveau et je ne le vis point revenir, ce qui me peina infiniment... J'ai compris depuis qu'il avait agi de cette façon parce qu'il craignait que je ne résiste.

Mon frère s'en alla donc et l'on me laissa parmi les étrangers... On me laissa penser ce que je voulais de ma présence dans cet asile (car il s'agissait de l'asile du Dr. Fox), livré à mes propres pensées, qui n'étaient autres, on s'en souviendra, que celles d'un fou.» (Fin du texte de J.Perceval.)

Ces textes correspondent aux pages 52 à 77 du livre de J.Perceval, les schémas d'intervention des proches, de la famille et des médecins, et de la force brute correspondent à ce qui se passe aujourd'hui. Si ses «visions» le mettent à côté de la plaque par rapport à la réalité, autrement il ne se serait pas laissé enfermer, s position lucide par rapport à ce qui arrive lui fait rejeter d'entrée le pouvoir et le savoir médical, grâce à cela il s'en sortira très vite; traité aujourd'hui, il serait devenu sans doute un chronique croupissant dans un H.P. La défense majeure pour un psychiatrisé consiste, que ce soit en H.P. ou en clinique, à refuser globalement l'intervention d'un «soi-disant spécialiste» qui s'introduisant dans votre vie privée joue à merveille d'un panier de crabes arrosé de sentiments.

(suite au prochain numéro)

INTERNE d'OFFICE pour ne pas avoir  
voulu se laisser VOLER  
par son PROPRIÉTAIRE

« Mr MOULOUD BOUCHAAL, âgé de 39 ans, de nationalité algérienne, est en FRANCE depuis 15 ans -

Depuis 7 mois, il est en conflit avec le propriétaire de son logement qui ne veut pas faire certaines réparations à ses frais.

Celles-ci relèvent pourtant de sa responsabilité.

Mr BOUCHAAL va à plusieurs reprises se plaindre au commissariat qui n'interviendra pas -

Mr BOUCHAAL décide de suspendre les paiements de son loyer et prend un autre logement.....»

(TEXTE du GIA et EFDT Val de MARNE, le récit dans le no 4 à paraître)

# FIN OCTOBRE : UNE REUNION DU GROUPE DE LUTTE CONTRE LA PSYCHIATRIE.

Roger X...

arrive de Tours où il a fait partie du groupe de lutte contre la psychiatrie, animé par Burmann, Beauchamp, Larroque, et leurs deux moyens de lutte et d'explications (à commander à Eric Burmann B.P 18 Rives du Cher 37005 Tours Cedex ou à Mise à Pied, contre 2 frs en timbres ),

et le CEEPP, association de défense contre l'arbitraire de la Psychiatrie (Hervé Larroque, 58 rue Victor Hugo Tours et Tel 20.39.72 ), il a surtout insisté sur le fait qu'il fallait rester prêt à contrer l'attaque et la surveillance .

E ntretenir et exercer nos facultés reconquises,  
V eiller sur les failles de votre encadrement,  
A ctivement préparer votre propre sortie,  
D issimuler vos projets qui se clarifient,  
E nregistrer votre issue et votre heure,  
R egretter aucunement les pépins que vous créez.

Voici un texte que Roger aime bien et qui montre que c'est la différence et non la «folie» qui fait enfermer :

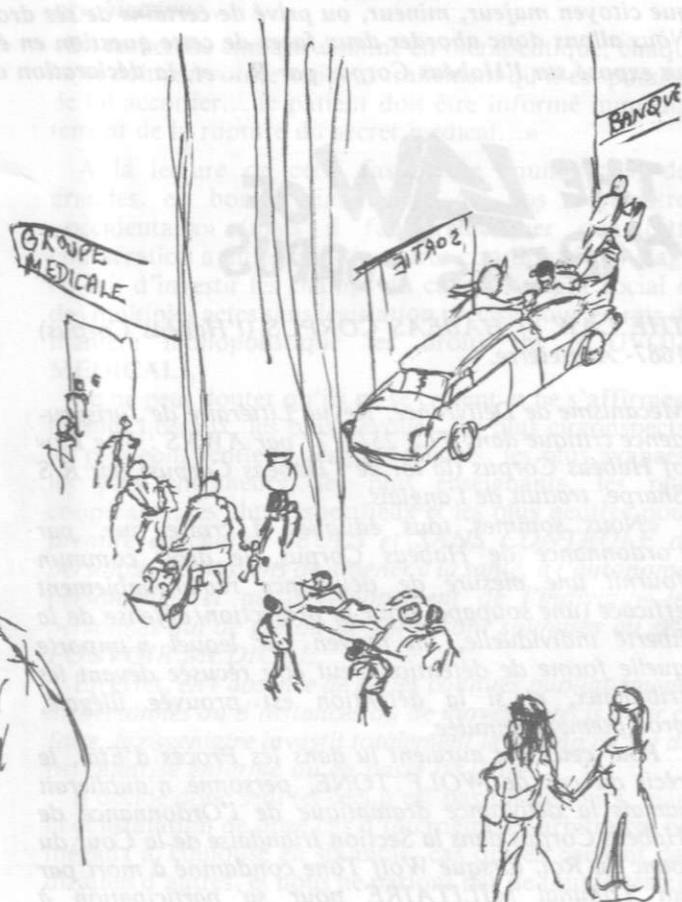
«Evidemment c'est dangereux de décrire des bizarreries qui se passent au sein de sa propre famille. Le faire transgresser un tabou puissant dans notre société contre le fait de révéler de manière concrète la nature réelle de la vie familiale, sauf sous guise de fiction. Le résultat étant que, là où une personne/individu est au plus *sain*, c'est là où elle s'expose à être déclarée la plus dingue par les autres..... C'est curieux aussi que la psychiatrie ne reconnaisse pas le *désespoir* comme un état distinct de la dépression, pourtant cette distinction est perçue dans la vie de tous les jours par des gens ordinaires; constamment la psychiatrie confond les deux, classant le désespoir avec la dépression.

De ma propre expérience, des gens ordinaires avec des histoires de famille extraordinaires, qui ont eu le malheur

d'avoir été étiquetés «malades mentaux», sont très contents enfin de pouvoir mener une vie sans drame, après être passé avec succès à travers leur supplice. Ceci doit être dit, car j'ai vu un bon nombre de désastres personnels où de tels «psychiatrisés» ont été idéalisés par leurs soi-disant Thérapeutes qui ont agi pour les confondre et les mystifier, les bernant jusqu'à adopter de tels rôles romantiques.

Nous ne pouvons guider l'autre que jusqu'ou nous sommes parvenus nous-mêmes. Si aussi nous nous souvenons que nous aussi nous sommes des pèlerins sur le même chemin vers la même destination personnelle nous pourrions éviter d'abuser de notre position privilégiée à son égard (l'autre) et résister à la tentation de jouer le jeu du pouvoir institutionnel qu'est actuellement la psychiatrie.» (Traduit de Aaron Esterson Families, Breakdown and Psychiatry. NUQ, vol. 30 n° 3 été 76)

En Présence des maîtres  
et de mes CHERS CON-  
DISCIPLE - - - S-  
Je DONNERAI mes Soins  
GRATUITEMENT à  
L'indigent et n'EXIGERAI  
JAMAIS un cal autre  
au dessus  
de mon  
---travail---



## FIN OCTOBRE, UNE RÉUNION DU GROUPE DE LUTTE CONTRE LA PSYCHIATRIE

Rogers X... ayant parlé de cela et d'autres choses avec nous tous, V... a raconté l'histoire suivante :

*Elle parle des électrochocs dont on cache au maximum la réalité et les conséquences très nocives aux «malades» des cliniques médicales de Toulouse (vous allez voir... vous allez dormir... ça vous fera du bien !!!...)*

A la clinique de Balma où elle est «traitée», elle dort avec une fille dans une chambre à deux lits; un jour, cette copine a un flash qu'elle trouve extraordinaire de vérité pour les deux, elle devient réellement vivante, elle parle, elle se reconstruit, soudain l'infirmière entre dans la chambre et lui dit il ne faut pas vous exciter comme ça, on va devoir vous «calmer», et voilà c'est affreux, elle est livrée sans défense à la piqure de force et à la série des électrochocs, c'est pas possible de supporter ça, c'est une honte, des gens livrés de force à des traitements qu'ils en veulent pas, fini les souvenirs, les dates, les noms, monde nouveau où l'on rentre abruti, perte de la mémoire, mal à la tête, sentiment d'impuissance, on peut pas continuer comme ça, il faut le leur dire...

Interdiction au nom du CALME, vous êtes agressive...  
Interdiction au nom de la moralité un peu de tenue, nous ne pouvez pas sortir comme ça,  
Interdiction au nom de la famille, vous avez des visites, ne leur faites pas de peine,  
la psychiatrie INTERDIT ou elle ASSOMME,  
La parole, le chant, la danse, le mouvement, la course, le rêve, le chagrin, le silence, la solitude, l'amour, le flash,

le boire, le corps, le bruit, la peine, le désespoir, pour tout cela veuillez vous adresser aux thérapies idéalistes payantes,

.....  
puis E... raconte le fait suivant :

Un soir dans la rue un copain l'aborde, viens je ne sais pas trop quoi faire avec ma sœur, elle est en plein «délire», oui c'est vrai elle parle beaucoup, et ça part de tous les côtés à propos de tout et tout le monde, mais je lui sens une telle joie dans l'expression, un tel plaisir dans la fantaisie tous azimuts qu'il n'y a qu'à attendre, le seul point concret qui nous emmerde c'est le «comportement des autres», le risque de la flicaille qui rode tous hameçons «chargés».

Ça se passe très bien au restau en plein air, l'humour, les charges, les sentiments lâchés à plein fouet font un mélange que nous appuyons de nos rires «normaux», il faut dire que nous sommes largement inférieurs, ça paraît se gêner un peu plus tard, elle se dresse, toute violence «fragile», contre ceux qui l'entourent, plier, ne pas plier, se battre, ne pas se battre, laisser ou refuser le «cinéma», je vais, tu vas, elle va, elle n'ira pas, tu n'iras pas.. chassé croisé de défis répétés, tous incrustés de relations tréfondes, je le hais, je le veux, les bandeaux sont tombés, être là et recevoir des coups, mérités (?), elle, émérite, donne tous les coups. Ça c'est fini plus tard, bien plus tard, des dizaines d'heures après... à quatre cependant quelque chose a été accepté.. de recevoir en pleine possession ce qui nous revient sans intermédiaire... et qui pouvait comprendre mieux que nous ce qu'elle voulait crier... et la phraséologie psy. fut donc évitée, ou pire.

## EN PSYCHIATRIE, L'ARBITRAIRE EST LA REGLE

*Une chose est de lutter par tous les moyens contre les abus constants de la psycho psychiatrie, une autre (ou une de ses parties) est de se demander réellement légalement qu'est ce qui reste à un enfermé psychiatrique pour se défendre, en tant que citoyen majeur, mineur, ou privé de certains de ses droits civils.*

*Nous allons donc aborder deux faces de cette question en étudiant :*

*un exposé sur l'Habéas Corpus par R... et, la déclaration dite d'Hawaï des psychiatres «occidentaux» par P.V...*

### THE LAW OF HABEAS CORPUS

THE LAW of HABEAS CORPUS (l'Habéas Corpus)  
1687- Angleterre.

Mécanisme de Délivrance, Revue Littéraire de Jurisprudence critique dans TLS 25/3/77 par AWRS : The Law of Habéas Corpus (la loi de l'Habéas Corpus) par R.S Sharpe, traduit de l'anglais.

«Nous sommes tous éduqués à croire que, par l'ordonnance de Habéas Corpus, le droit commun fournit une mesure de délivrance remarquablement efficace (une soupape) pour la protection/défense de la liberté individuelle, un moyen par lequel n'importe quelle forme de détention peut être récusée devant les tribunaux, et si la détention est prouvée illégale, promptement annulée.

Pour ceux qui auraient lu dans les Procès d'Etat, le récit du cas de WOLF TONE, personne n'oublierait jamais la délivrance dramatique de l'Ordonnance de Habéas Corpus dans la Section Irlandaise de la Cour du Banc du Roi, lorsque Wolf Tone condamné à mort par un Tribunal MILITAIRE pour sa participation à

l'insurrection de 1798, on l'emmena à l'échafaud.

«Qu'une Ordonnance (Habéas Corpus) soit instamment (à l'instant) rédigée ordonna la Cour et Wolf Tone fut sauvé in extrémis par l'action résolue du «Judiciaire» (Cassation).

Malheureusement, et avec peu d'égard pour l'enjeu du point de vue juridique en question, il s'était donné la mort avant que la légalité de sa condamnation put être déterminée par la Cour.....

Essentiellement Habéas Corpus est un PROCÉDE (un mode de procédure) d'une potentialité extensive couvrant toutes les formes de détention pour les assujettir à délibération (révision par la Cassation), laquelle dans la conjonction des conditions actuelles dans le pays (Grande Bretagne) ne donne lieu à aucune crainte quelle que soit la décision arrêtée.

Dans son livre l'auteur démontre à quel degré Habéas Corpus SAIT devenir un mécanisme de délivrance.

Il cite l'affaire (le cas) RUTTY en 1965 qui aboutit à la libération de TROIS MILLE personnes illégalement envoyées dans des asiles (H.P) par la Mental Deficiency Act de 1913.

Son efficacité est restreinte par deux entraves majeures

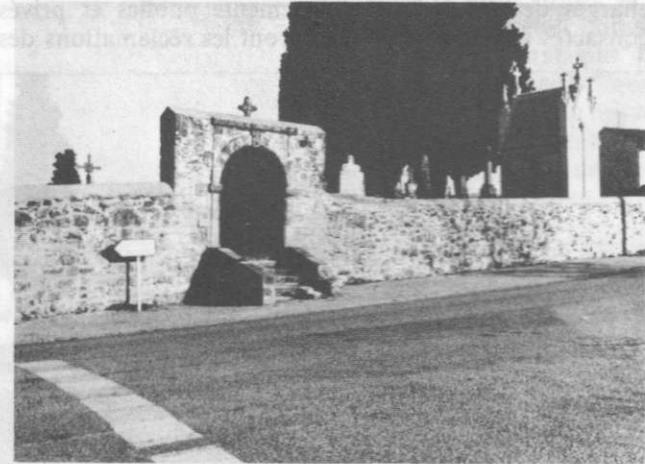
La première étant la doctrine néfaste et pernicieuse, la Souveraineté du Parlement, par laquelle sont assujettis et mise en péril par une dictature élue les libertés civiques (voir Hitler en 1933).

En réalité ces libertés peuvent se trouver à la merci des plus hauts fonctionnaires (préfets, préfets de région..) qui n'ont pas de passé immaculé en cette matière.

La deuxième entrave, plus difficile à mesurer quantitativement, est le peu d'enthousiasme dans la plus haute magistrature pour la protection des droits civiques (quant aux gens de base, asphyxiés).

L'affaire MUQHAL de 1973 peu rassurante pour l'actualité;

Un pakistanais ayant résidé en Angleterre pour quelques temps s'est rendu en vacances à l'étranger. Empêché par



CIMETIERE ATTENANT À L'HOPITAL - PRISON DE CADILLAC - (33) -

l'officier d'Immigration de rentrer en Angleterre, il tenta par l'emploi de *Habés Corpus* de contester la légalité de l'action de l'officier d'Immigration consistant à lui refuser son entrée dans le pays où il résidait. Le Lord Chief Justice aborda sa décision par une approche des libertés civiques que l'on peut baptiser «Alice sous les verrous».

«Le ...est détenu interné non pas parce qu'il fut totalement privé de sa liberté, mais parce qu'il choisit de rester incarcéré pendant que son appel (Ordonnance de *Habés Corpus*) était en délibéré, plutôt que de regagner le Pakistan, comme il «était libre de le faire le jour où il avait débarqué (du racisme sur-rafiné)».

Le problème essentiel est qu'il est de loin clair que tous les magistrats/juges n'ont pas appris, n'ont pas saisi réellement la notion, le concept d'un droit civique comme étant un droit que possède chaque citoyen, même si son existence (le droit de l'individu) représente un enquiquinement irritant pour toutes les autorités.

C'est à dire que les argumentations qui camouflent, mais qui sont basées sur la commodité, valent peu de choses face à de tels droits civiques, l'*Habés Corpus*.

## LA DÉCLARATION D'HAWAÏ.

Le 6ème congrès mondial de psychiatrie, ouvert le 28 Août 77 à Honolulu (Hawaï), a fait la une des journaux (artificiellement) parce qu'il s'agissait d'y dénoncer l'ennemi communiste coupable d'enfermement et de «traitements» pour délit politique, ce qui est vrai depuis longtemps. Mais tous les psychiatres, représentés par leurs syndicats et leurs ordres et leurs «Hommes de main» les plus attachés aux gouvernements en place ne pouvait en aucune façon détruire la belle machine si «juteuse» individuellement, si «commode» socialement et donc politiquement pour défendre les situations de pouvoir, et les «magouilles» innombrables que permet l'exercice de la psychiatrie.

La déclaration d'Hawaï (expédiée contre 1 fr en timbre) est, à la lecture, et pour ceux qui connaissent les abus systématiques de la psychiatrie, un modèle de bonnes intentions à la louange des psychiatres, sans que

RIEN, ni légalement, ni civilement, ni pénalement, ni déontologiquement, ne les oblige à s'exécuter..

Tout y est basé sur le pouvoir absolu du psychiatre, qui seul peut juger de l'état, de la maladie, du rapport, du temps, de la relation, de la nocivité du traitement, de l'utilité de l'expérimentation, du secret médical, de la recherche didactique....par rapport à UN MALADE dont AUCUN DROIT, exerçable en pratique, n'est fixé.

Quand on relit, dans les débats à l'occasion de la loi de 1838, l'empoignade farouche entre les partisans de l'enfermement sur décision judiciaire et les partisans de l'enfermement sur décision médicale, on mesure qu'il s'agit bien ici d'une offensive mondiale pour que la loi d'enfermement au nom de l'anormalité, et dans tous les pays sans exceptions, soit régi par le club financier et bourgeois (même en pays dictatoriaux et/ou communistes) des psychiatres...

En effet voici des lignes de ce texte grandiloquent qui leur laisse les mains libres : «Le but de la psychiatrie est de contribuer à la santé, à l'autonomie personnelle, et au développement de l'individu (sans rire). Dans la mesure de ses moyens, et en accord avec les principes scientifiques et éthiques, le psychiatre doit servir au mieux les intérêts du patient et aussi prendre en considération le bien commun... la raison thérapeutique entre le patient et le psychiatre est fondée sur un accord mutuel...une telle relation peut ne pas être réalisable avec certains malades très sévèrement atteints. Dans ce cas comme dans le cas du traitement des enfants, un contact doit être établi avec une personne de l'entourage...

Aucun traitement ne devrait ( admirons le conditionnel) être mis en œuvre contre la volonté propre du sujet ou indépendamment de celle-ci, à moins que le sujet n'ait pas la capacité d'exprimer ses propres souhaits ou bien, compte tenu de la maladie psychiatrique, ne puisse pas discerner ce qui va dans le sens de son propre intérêt, ou, pour la même raison, représente une menace sévère pour d'autres...

Dans ce cas, un traitement d'office peut ou doit être administré...

Le psychiatre ne doit pas participer à un traitement psychiatrique imposé en l'absence d'une maladie psychiatrique...»

«En recherche clinique comme en thérapeutique, chaque sujet doit recevoir le meilleur traitement qu'il est possible de lui accorder... le patient doit être informé immédiatement de la rupture du secret médical...»

A la lecture de cette fastidieuse énumération des grandes et bonnes intentions de nos psychiatres «occidentaux» (mais il faut remarquer que cette énumération a un but pratique très coordonnée, il s'agit en fait d'investir les champs du comportement social et des multiples actes sans législation précise pour élargir de manière monopolistique les droits du POUVOIR MEDICAL),

on ne peut douter qu'ils ne se croient et ne s'affirment les plus libéraux, les plus dévoués, les plus circonspects, les plus consciencieux, les plus éclairés, les plus avancés, les plus chercheurs, les plus enseignants, les plus coopérants, les plus respectueux et les plus neutres pour prendre en charge SEULS et SANS CONTRÔLE de personne, les moyens de «mener à la santé, à l'autonomie personnelle, et au développement de l'individu» les personnes qui de gré ou de force sont soumises au seul POUVOIR MEDICAL.

En effet, en l'absence de règles connues publiquement, de personnes ou d'instances ou de moyens précis pour ce faire, le psychiatre investit totalement le champ de vie du psychiatisé enfermé ou en passe de l'être.

Il décide donc seul (et ceci n'est pas un discours, mais la constatation de onze cas d'internements arbitraires ou illégaux à Toulouse en six mois, cas qui en cachent des dizaines d'autres, et nous ne parlons pas de tout le reste),

## EN PSYCHIATRIE, L'ARBITRAIRE EST LA REGLE.

il décide donc seul : «des intérêts du patient», de la «considération du bien commun», de la «meilleure thérapeutique», de «l'opinion d'un collègue», de la «confiance du respect du secret... et de la responsabilité mutuelle» (malade/patient), du «contact» qu'il doit établir avec l'extérieur dans les cas de mineurs ou de dangereux, de la nature ou du degré «d'information» qu'il donnera au malade, de la «capacité du sujet» à approuver ou non son traitement, de son «discernement», du «traitement d'office» (forcé) à appliquer, de la «maladie psychiatrique» (étiquette nosographique que toute personne voyant un psychiatre se voit épinglée et qui permet au psychiatre de se couvrir, la valse des étiquettes, car souvent il y en a autant que de psychiatres) sans laquelle il ne peut exercer son Pouvoir Médical, de la liberté qu'il prend avec le «secret médical», des intérêts supérieurs du patient, de la «participation active» du patient au développement du savoir médical (les expériences), de son «anonymat» vis à vis des étudiants, des visiteurs et des communications médicales multiples, de la «recherche» et des «études» que l'on peut faire sur lui... etc

Après avoir affirmé péremptoirement avec la délicatesse, les sourires de façade et les ronds de jambe que nous leur connaissons qu'ils sont (seuls) juges de tout cela, puisqu'ils ne parlent de personne d'autre pour les contrôles,

nous leur disons, citez nous un seul droit pratique, perceptible, que vous laissez aux psychiatisés; un seul, un petit, par exemple celui d'écrire à qui on veut, celui de dormir, celui de lire les journaux que l'on aime !

Eh bien, ils en ont cité un, et il le fallait bien, puisqu'ils voulaient à toute force contrer ce «méchant régime communiste» qui enferme et traite pour «raison politique», sans pour autant évidemment se couper de leurs «chers collègues de l'autre côté» qui peuvent éventuellement leur rendre pas mal de services.

Voici ce paragraphe :

«Chaque fois qu'il y a un traitement imposé ou une détention, il doit y avoir une instance d'appel indépendante et neutre susceptible de se livrer à une enquête dans de tels cas : Chaque patient doit être informé de l'existence d'une telle instance et doit avoir le droit de faire appel à elle personnellement ou à l'aide d'un représentant, et ceci sans avoir à passer par les membres du personnel hospitalier ou par quelqu'un d'autre.

Alors Messieurs et Mesdames les Psychiatres Toulousains, dites-nous à Toulouse quelle est l'instance indépendante et neutre susceptible de se livrer à une telle enquête sans passer par le personnel hospitalier, dites-nous qui fait l'information, dites-nous que la correspondance et les visites sont libres pour permettre cette enquête.

Dites-nous pourquoi l'article L.332 du Code de la Santé Publique n'est pas appliqué («Le Président du Tribunal, le Procureur de la République, le Juge du Tribunal d'Instance, le Maire de la Commune, sont chargés de visiter les établissements publics et privés consacrés aux aliénés. Ils recevront les réclamations des



L'HÔPITAL À GAUCHE, LE CIMETIÈRE À DROITE.

personnes qui y sont placées et prendront à leur égard tout renseignement propre à faire connaître leur position...»).

Dites-nous à quelle date les centaines de psychiatisés des établissements publics et privés ont pu déposer leurs réclamations à ces autorités d'une façon directe, personnelle et secrète, non susceptible de pressions de la part du personnel, combien d'enquêtes ont eu lieu, combien de personnes inutilement enfermées ont pu ainsi être libérées parce que visiblement non dangereuses pour elles-mêmes ou pour les autres».

Et puis, même s'il était vrai que l'autorité en question soit venu consulter le cahier des Entrées, savez-vous ce qu'il reste de «l'autonomie» d'une personne après six mois de neuroleptiques à dose autoritaire, après «essais thérapeutiques», après électro ou insulino chocs, après l'écrasement forcé dans le carcan psychiatrique ?

Si les psychiatres toulousains n'appliquent pas strictement le seul droit reconnu par la loi de 1838 aux psychiatisés, et qui vient de toute évidence s'opposer à leur droit médical, si vous n'appliquez pas ce seul droit dans toute son étendue, pourquoi nous avoir fait le MAUVAIS COUP D'HAWAII.

Merci ce n'est pas du  
champagne c'est la  
mort au goutte à goutte

# HISTOIRE DE L'ENFERMEMENT DE Z...

Toulousains, le détour des pages précédentes par J. Perceval, l'Habéas Corpus et la déclaration d'Hawaï a pu vous sembler éloigné du sujet, par le temps, la distance ou le discours. N'ayez crainte notre objet reste bien la lutte contre la psychiatrie ici et maintenant à Toulouse. Il était bon simplement de vous montrer que les siècles n'ont pas fait varier d'un pouce l'équipe aliéniste/soignants, que les discours collectivistes ou humanistes de la psycho-psychiatrie sont la fumée nécessaire et rentable pour éliminer, avec l'accord des «masses convaincues» et en «souplesse», les déviants de tout poil regimbant contre l'ordre économique et social. Vous avez remarqué que des deux côtés on traite et on enferme, au nom du «bien commun» et du «bien de la personne».

*lettre de Z... au Directeur de l'hôpital Marchant*

*Monsieur le Directeur,*

*J'ai reçu du Dr... un certificat attestant mon séjour à l'Hôpital Marchant du ... au ... sous le n°...*

*Cela ne me suffit pas.*

*Je considère avoir été enfermé de façon illégale et désire avoir des explications sur les circonstances de cet internement.*

*Je pense que vous aurez l'amabilité de satisfaire les réponses à mes questions.*

*Quelles sont les raisons de mon entrée dans votre hôpital ?*

*Veillez me confirmer ma situation de malade libre.*

*Veillez me donner le détail avec communication des pièces de mon dossier qui contiennent les observations médicales et tous les traitements que vous m'avez fait subir.*

*Veillez me dire pour quels motifs vous ne m'avez pas laissé rentrer chez moi devant les instances pendant X... jours ?*

*Je désire savoir pourquoi je n'avais pas la liberté de mouvement dans l'hôpital, au bar comme aux services religieux?*

*Pourquoi mes visiteurs, cependant annoncés par téléphone (et la visite autorisée, se sont vu, sur le seuil du service du Dr ... interdit de me voir ?*

*Pourquoi ais-je subi la première d'une série de piqûres par une meute de personnel soignant, alors que j'avais l'autorisation de l'interne de ne pas prendre les comprimés ? Où était une liberté de prise de médicaments de malade dit en «service libre» ?*

*Veillez me dire ce qui le ... a déclenché ma sortie spontanée ?*

*... signature de Z...*

*lettre du Directeur de l'Hôpital Marchand à Z...*

*Centre Hospitalier Spécialisé*

*G. Marchant*

*134 Route d'Espagne 31053 Toulouse Cedex*

*Tél : 40.32.42*

*Cabinet du Directeur*

*n°.....*

*Toulouse le ... 1977*

*Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé*  
*Gérard Marchand*

*à Z.....*

*Comme suite à votre lettre en date du ... 77, j'ai l'honneur de vous faire savoir que votre hospitalisation, en date du ..., a été provoquée par la Police.*

*Les visites étaient interdites par le Médecin chef du service pour raison médicale.*

*Votre sortie a été décidée par le Médecin chef du service dès que votre état de santé lui a semblé autoriser une telle décision.*

*Quant aux renseignements d'ordre médical, votre médecin traitant doit se mettre en rapport avec le psychiatre chef du service dans lequel vous avez été hospitalisé.*

*Veillez agréer, ..., l'assurance de mes sentiments distingués.*

*Le Directeur*  
*(tampon, signature)*  
*P. Lilly*

# HISTOIRE DE L'ENFERMEMENT DE Z, SUITE.

lettre du Dr ... (Marchant) au Dr ...

Hôpital Gérard Marchant  
134 Route d'Espagne 31300 Toulouse  
Tél: (61) 40.32.42

Dr ...  
Chef de service

Toulouse le ... 77

...Dr ...

Je fais suite à votre demande du ... de renseignements complémentaires susceptibles de vous aider à traiter Z..., né le ...

Cette personne a été soigné dans mon service du ... au...

Il ressort de son dossier qu'elle a été amené par le S.A.M.U. après intervention de la police motivée par les bizarreries de son comportement à ...

Je relève au moins deux séjours précédents en milieu psychiatrique, l'un ...; l'autre ...

Elle présentait, semble-t-il, à l'entrée dans mon service, un état d'exaltation maniaque avec effervescence psychique et motrice que le refus d'un traitement oral contraignit à soigner par voie injectable.

LE ... elle était assez apaisée pour que X... accepte de la prendre en charge.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, mon cher confrère l'expression de mes bons sentiments.

signature du Dr ...  
(sans cachet)

L'anonymat décidé par Z ... nous a conduit à le garder pour les médecins en cause dans cette affaire; en effet, disposant des preuves écrites nécessaires et de témoins présents à plusieurs stades de cet internement de force, arbitraire et illégal, nous savons que c'est P. Lilly, directeur de Marchant, qui est responsable civilement et pénalement. Pour des raisons que nous n'avons pas à discuter, cette personne est libre d'en rester là; cependant le fait de nous avoir fait parvenir des documents de son plein gré et sans demande de notre part nous fait penser que notre travail de défense et d'information fait son chemin.

Le jour où P. Lilly, ou d'autres dans son genre, tombera sur quelqu'un mieux décidé, les dizaines et les dizaines d'affaires qui traînent viendront à jour.

Nous n'analysons pas de façon détaillée les deux lettres en provenance de Marchant, inutile de vous dire que la plupart des phrases sont des contre-vérités, ou en contradiction avec la demande de Z ..., les dispositions légales et réglementaires, et les faits tels qu'ils sont rapportés par l'intéressé.

## UN PETIT HOMME, UN PETIT PRINCE.

Un jour, dans la tête d'un petit homme «haut placé», de nombreuses préoccupations se bousculaient.

Son mandat de Maire touche à sa fin,

L'effectif du C.E.S diminue constamment, ce qui risque d'entraîner la mise au chômage de quelques personnes, ce qui nuirait à mon premier,

J'aimerais avoir un C.E.S tout neuf, plus grand que celui-ci, mais il me faudrait d'autres enfants, et lesquels voudraient venir se perdre ici, alors que la moyenne d'âge augmente sans arrêt,

Ce serait bien, si, en plus, je pouvais créer de nouveaux emplois en créant un internat pour ces enfants venus d'ailleurs....

Il s'en fût donc se renseigner auprès des services «compétents» pour qu'ils l'aident à résoudre son difficile problème.

Ceux-ci lui conseillèrent les «cas-sociaux» qui représenteraient pour lui de nombreux avantages :

Tout d'abord ils peuvent se scolariser normalement au C.E.S.

De plus la D.A.S.S offre un «bon» prix de journée.



- LE PETIT PRINCE ET SON CES...

Enfin le recrutement est facile : les familles en difficulté sont bien soulagées de voir leurs enfants pris en charge avec tous leurs frais de scolarité et de nourriture.

Mais quel organisme acceptera de gérer «mon» établissement ???

Notre homme s'en fût donc consulter quelques uns de ses «amis», et parmi eux, il s'en trouva un qui, lui aussi, en soif de pouvoir, accepta, car il pensait que cette expérience pouvait lui permettre d'accéder à un échelon supérieur dans sa profession ; déjà président d'une association ayant une maison d'enfants, il n'eût aucun

problème pour que celle-ci accepte cette offre exceptionnelle.

Notre petit homme fit donc restaurer de vieux locaux dont disposait la mairie, ceci à la hâte, le temps pressait.

Il s'en fut vite à la D.A.S.S demander, ou plutôt marchandier un «bon» prix de journée. Vu la position qu'il occupait en d'autres instances, celle-ci ne peut faire moins que de lui accorder près de 150 frs par jour et par enfant.

Tout fier de lui, il entama donc un recrutement d'enfants et, bien sûr, d'éducateurs.

De plus pour répondre aux exigences de la D.A.S.S, ce qui n'avait rien pour lui déplaire, il fallut joindre à l'équipe éducative une équipe «rééducative». On appela donc psychiatre, psychologue etc...

Ces enfants venus pour compléter un manque d'effectif au niveau du C.E.S allèrent par la même occasion grossir la liste des «inadaptés».

Ainsi naquit le.....«PETIT PRINCE»

Joli nom, comme en portent souvent les établissements «spécialisés», sans doute pour attirer la «clientèle» et donner bonne conscience.

Cependant on se rendit bien vite compte que le «Petit Prince» ne vivait pas sur une planète isolée de tous et de tout.....

La première rentrée se fit alors qu'il y avait seulement une dizaine d'enfants, une directrice que l'on avait recruté parce que notre petit homme devait sûrement la connaître, car elle était institutrice spécialisée, et se retrouva promue au titre de directrice de maison d'enfants.

On recruta une éducatrice sans formation, et on fit venir un éducateur de l'autre établissement pour mettre en route la maison.

La cuisinière, les femmes de ménage furent recrutées sur place, ce qui permit à notre petit homme de dire qu'il avait fait créer des emplois dans le village.

De plus l'effectif prévu étant de quarante enfants, le C.E.S était conservé ; plus tard il réussit à l'inscrire au plan national, comme C.E.S 600 au lieu de 400, comme il aurait du l'être au vu de l'effectif.

Cependant il avait oublié de nombreuses choses :

la population n'étant pas prévenue rejeta vite ces enfants, car on croyait qu'ils étaient «fous», puisqu'ils étaient enfermés, et elle vit d'un très mauvais œil ces enfants se promener dans les rues du village.

Elle accepta mal aussi que ces enfants viennent grossir l'effectif de classes déjà suffisamment lourd.

Il fut donc facile de répandre dans ce petit village des bruits les plus inouïs.

On parla de tout, on essaya de faire tomber toute la responsabilité de ce qui se passait sur le dos des éducateurs, qui n'étaient que des «gitans», des «saoulards»..

Cette première année se déroula tant bien que mal, on recruta pendant l'année quelques enfants de plus, et l'on finit l'année avec une vingtaine d'enfants et cinq éducateurs.

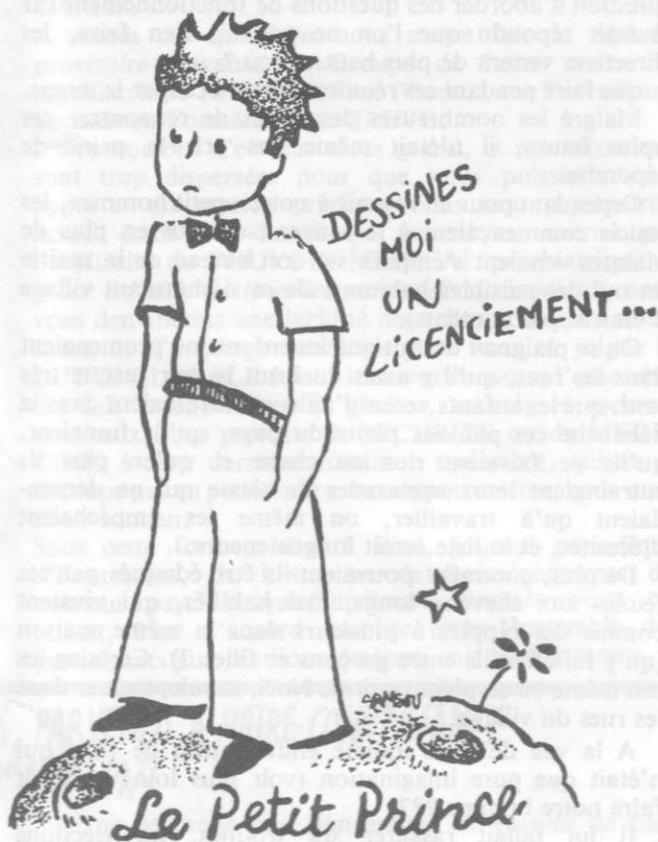
Je ne m'étendrai pas longtemps sur cette année pendant laquelle on vit défiler plusieurs éducateurs qui ne pouvaient convenir car ils remettaient en cause le fonctionnement de l'établissement.

On eut même la visite de notre petit homme qui venait voir comment fonctionnait «son» établissement, en pleine nuit, peut être par peur de rencontrer des ...enfants.

Il faut rappeler qu'il avait eu l'audace de venir en plein jour et que des enfants s'étaient permis de lui demander ce qu'il faisait là. Il n'avait pu accepter un tel affront et les a fait renvoyer. Ceci se passait à Pâques, l'année de l'ouverture.

Le reste n'étant que de l'ordre du détail (50/60 heures de travail pour les éduc, pas un centime de budget pédagogique)... pour résumer on peut dire que les éducateurs, s'ils étaient rémunérés, devaient acheter tout ce dont ils avaient besoin pour vivre avec les enfants. On peut souligner, aussi, qu'une éducatrice considérée comme stagiaire a travaillé sur un groupe pendant quatre mois sans toucher le moindre centime, et pourtant se payant le matériel des activités.

Je m'arrêterai là bien qu'il y aurait de nombreuses choses à dire sur cette première année, car là n'est pas **mon proδος**.



Pendant les vacances, on fit donc une énorme publicité afin de compléter l'effectif du ...«Petit Prince».

A la rentrée on avait trente huit enfants et dix éducateurs.

Qu'allait-il se passer pour que notre petit homme se mette en colère ?

Nous voici donc à la deuxième rentrée scolaire, la rentrée se faisait un dimanche, les enfants arrivant vers cinq heures ; l'équipe éducative se rencontra au grand complet à deux heures afin de mettre en place le fonctionnement pour une année. La seule chose qu'ils eurent le temps de mettre en place fut une structure de groupe (cinq) en y incluant les enfants qu'ils ne connaissaient pas; sur quels critères cela se fit-il ?

Ils élaborèrent l'emploi du temps, car la directrice reconnut être incapable d'en faire un.

Celui-ci fut fait en tenant compte de plusieurs données :

quatre heures de réunion par semaine pour tous, pas d'heures de nuit à effectuer, des veilleuses étant là pour les faire, elles étaient du village, c'était du travail pour elles,

croisement sur quelques heures des éducateurs, ce qui leur permettait d'être plus près des enfants.

Les enfants arrivant, il ne fut pas possible de pousser le travail plus avant, mais à l'unanimité on décida de se réunir le plus vite possible pour élaborer le projet pédagogique ; il s'avéra qu'en pensant élaboration possible, on rêvait, on va voir pourquoi.

Le fonctionnement dut être assuré sans aucune autre

# UN PETIT HOMME, UN PETIT PRINCE

aide et laissé à la merci de chaque éducateur.

Bien vite il y eut des problèmes de fonctionnement, toujours pas de budget débloqué pour les activités éducatives,

dans les réunions de fonctionnement, il n'était pas question d'aborder des questions de fonctionnement car il était répondu que l'on ne pouvait rien faire, les directives venant de plus haut...d'où ?

que faire pendant ces réunions sinon occuper le temps.

Malgré les nombreuses demandes de rencontrer ces «plus haut», il n'était même pas pris la peine de répondre.

Cependant pour en revenir à notre «petit homme», les soucis commençaient à le ronger ; de plus en plus de plaintes venaient s'empiler sur son bureau de la mairie (et oui, les paisibles habitants de ce si charmant village n'étaient pas contents).

On se plaignait du fait que les enfants ne promenaient dans les rues, qu'il y avait du bruit le soir jusque très tard, que les enfants venus d'ailleurs entraînaient dans la débauche ces pauvres petits du pays, qu'ils fumaient, qu'ils ne faisaient rien en classe et qu'en plus ils entraînaient leurs camarades de classe qui ne demandaient qu'à travailler, ou même les empêchaient d'écouter, et la liste serait longue encore...

De plus, comment pouvaient-ils être éduqués par ces jeunes aux cheveux longs, mal habillés, qui vivaient comme des hippies à plusieurs dans la même maison (qu'y faisaient-ils entre garçons et filles ?). Certains les ont même vu en pleine nuit de Noël, saoule, traîner dans les rues du village.

A la vue de cette longue énumération de faits qui n'était que pure imagination (voir plus loin) qu'allait faire notre homme ???

Il lui fallait rassurer ses troupes, les élections municipales n'étaient pas loin, les plaintes affluaient de plus en plus nombreuses sur son bureau.

Il s'en fut donc rendre visite à son «ami» pour lui demander de faire quelque chose pour lui, après ce qu'il avait fait, lui !!!

L'autre ne put faire moins que d'accepter, ce qui lui permettait en même temps de se rendre compte de ce qui se passait.

Ce «brave» homme fit son enquête du mieux qu'il le put, interrogeant individuellement les éducateurs afin que ceux-ci énoncent leurs objectifs éducatifs (il faisait ça bien, prenant des notes).

On aurait du lire sur ces notes une réponse aux plaintes déposées :

par exemple, le bruit le soir est du au seul fait que la directrice, après le départ des éducateurs, se charge d'assurer une deuxième veillée auprès de certaines chambrées, ce que les autres n'acceptent pas, et le manifestent en faisant du bruit. Il est vrai que la directrice finissait par aller dans leurs chambres jusqu'à des heures très avancées,

par exemple encore, si les enfants se promènent dans les rues, c'est parce que les éducateurs ne veulent pas que les enfants soient enfermés dans l'établissement et n'aient aucun contact avec l'extérieur.

Ces contacts ne présentaient pas de risques de «contamination» pour les enfants du village, si ce n'est en sens inverse (combien de fois ont du les éducateurs aller présenter des excuses pour des «bêtises» qui étaient imputées aux gosses du foyer, comme on les appelait, alors que les auteurs étaient la plupart du temps des jeunes du pays qui n'avaient pas besoin d'être entraînés).

La cigarette avait été un problème pour les éducateurs, et la solution qu'ils avaient adoptée d'un commun accord avec les enfants, était qu'ils ne fument pas deux ou trois fois par jour, le contrôle de la décision prise revenant aux éducateurs, plutôt que d'aller fumer en cachette, ce qui pouvait présenter des risques de sécurité.

**(le récit de notre copain s'arrête là, nous lui avons demandé de continuer ; le jugement en cours, la grève des éduc en formation, les rencontres de tous ordres l'ont semble-t-il amené à retarder le récit des jours dramatiques (pour les enfants) du renvoi des éduc, le développement syndical et judiciaire qui a suivi, alors attendons avec lui).**



"PETIT PRINCE"

## UN PETIT HOMME, UN PETIT PRINCE : NOUS ET LES EDUCATEURS :

Depuis des mois nous avons essayé d'obtenir de la part des éducateurs virés de l'établissement «Le Petit Prince» à Villemur (31) le récit des faits dégagés, autant que possible de l'amalgame (oh combien dangereux) défense de l'emploi/projet thérapeutique, pour faire sentir l'ambiguïté de leur rôle, malgré la volonté «d'aide», «de changement» ou de «subversion» qui peut être la leur.

Le n° 2 de *Mise à Pied* a publié des textes officiels que beaucoup ne connaissent pas, et dans la mesure de notre place disponible nous donnerons la «carte des centres de dépitage et de récupération des handicapés» sur le «grand Toulouse»; éventuellement d'autres textes. Nous avons expliqué que DES SEPTEMBRE 1977, tous les handicapés, et donc les «caractériels», les «débiles», les «mentaux», les «retardés», les «à risque» sont traités sur UN MEME MODULE, même législation, même commissions, même recours, même droits, mêmes tribunaux, mêmes psycho-psychiatres, mêmes traitements/enfermement, mêmes tarifs de pension d'invalidité; ce qui nous oppose à la plupart des «soignants psychiatriques» va-t-il nous opposer de la même façon aux «psycho-éduc»? C'est possible, ce n'est peut-être pas définitif. A eux de changer très vite par rapport à l'enfermement/traitement-encadrement/ghetto/fiches et rapports.

Certes nous avons la lettre tract envoyée par les syndicats CGT-CFDT du secteur infanto-juvénile au Dr Bacchioci (Marchant) et annonçant «notre refus de collaborer à la mise en application de cette loi, notre «volonté de la dénoncer jusqu'à son abrogation».

Certes nous avons le tract «des Travailleurs Sociaux en

formation» disant «En effet par l'intermédiaire des projets Audass, Gamin, de la loi Haby, de la loi d'Orientation, tous les enfants seront fichés, classés dès la naissance et risquant d'être DEFINITIVEMENT «handicapés» inadaptés suivant leurs difficultés éventuelles ou présumées. C'est en tout cas l'objectif de ces lois....Nous refusons cette fonction d'encadrement et de fichage de la population qui nous est demandée».

Nous avons aussi la brochure détaillée de la CFDT (service de Santé et Services sociaux, 16 rue Auber Toulouse) «Le Dossier Noir de l'Enfance Inadaptée» abordant à la fois la loi Sociale, la Loi Haby, la circulaire sur les C.D.E.S, l'opération AUDASS et l'opération GAMIN.

A toutes ces questions nous avons fait la réponse provisoire suivante : «Groupe de Lutte contre la psychiatrie de Toulouse, 16 rue Pharaon aux Travailleurs Sociaux en Formation, en GREVE.

Notre nombre n'est pas assez grand, et nos situations sont trop dispersées pour que nous puissions vous apporter un soutien pratique, mais tout psychiatrisé actuel étant un «handicapé mental ou autre» par l'arbitraire du POUVOIR MEDICAL psychiatrique et grâce à l'aide de tous les paramédicaux<sup>2</sup> sociaux, nous vous demandons une lucidité nouvelle, pour qu'à votre demande d'avantages matériels pour vous, se joigne la LUTTE GLOBALE à tous les niveaux contre l'ensemble des lois créant fiches et ghettos, assistés et esclaves nouveaux, sous prétexte de SECURITE ou de MEDECINE, à cette dernière condition seulement, qui ne se découpe pas en petits morceaux opportunistes, vous avez notre soutien.

Sous cette forme, *Mise à Pied*, journal périodique d'Expression, de Lutte, et de Renseignements du «secteur psychiatrique/handicapé mental» vous est ouvert. Sont d'accord avec ce texte l'ensemble des participants aux réunions du jeudi soir au Pharaon».

## ACTES ARBITRAIRES, ILLÉGAUX, ... VIOLENTS, PARVENUS A NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> MAI 1977.

Il est évident que ce sont les personnes «soignées» qui nous ont mis au courant; (ou dans les cas de secret absolu, des témoins divers). Pour des motifs graves pour elles, certaines de ces personnes tiennent à garder l'anonymat; nous mesurons à ce stade la (re)pression incroyable qu'exerce sur les personnes sans défense et/ou sans moyens, la famille, le milieu et de lobby psycho-psychiatrique. Dans le cas où certains administratifs se sentiraient visés, nous leur répondons qu'il leur suffit de «faire faire une enquête auprès de chacun des malades actuels par une instance neutre et indépendante du milieu soignant, (et après arrêt de tout traitement pour leur rendre leur lucidité), instance immédiate prévue par la fameuse «déclaration d'Hawaï».

1. Internement forcé provoqué par l'employeur, le psychiatre, les soignants ambulanciers et la clinique de X..., d'une personne libre.
2. Piqure mensuelle de neuroleptique retard sur une personne en placement libre et ne la voulant pas, puis plus tard sortie de l'hôpital psychiatrique et ne la voulant toujours pas.
3. Internement forcé police/SAMU avec traitement intensif sur une personne libre, quatre psychiatres étaient au courant (page 13)
4. Un interné décède au cours d'un traitement forcé intensif avec overdose.
5. Une personne libre est «forcée» de se faire suivre dans une clinique, alors qu'elle refusait tout traitement chimiothérapique.

6. Une personne non dangereuse est enlevée de force dans un bâtiment administratif et amenée en service fermé psychiatrique.
7. X... est amené de force dans un service fermé psychiatrique par des civils, puis transféré dans un hôpital psychiatrique alors qu'il est libre. On s'oppose à sa sortie (page )
8. Placement d'office puis enlèvement par la police en ville, de X... non dangereux, puis placement disciplinaire (page )
9. X... non dangereux «placé» par sa famille en hôpital psychiatrique alors qu'il refuse.
10. X. malade libre, envoyé sans avertissement en service fermé psychiatrique.
11. X. malade libre, envoyé par mesure disciplinaire dans un service fermé psychiatrique.
12. X. libre, renvoyé d'un C.A.T. parce qu'il lisait «Mise à Pied».
- 12 (bis). X. libre, renvoyé d'un C.A.T. pour nous avoir fourni des documents non confidentiels.
13. X. malade libre est enfermé contre sa volonté, dans un service fermé.
14. X. envoyé d'un lieu carcéral en hôpital psychiatrique parce qu'il faisait la grève de la faim.
15. Perception par un psychiatre de 80F. d'honoraires pour une demande de certificat qu'il refuse de faire.
16. Essai sur une personne handicapée et sans défense d'un appareillage technique dangereux.
17. Refus d'un psychiatre d'arrêter un traitement nouveau alors que la personne le lui demandait.
18. Divers coups, blessures et vols sur certaines personnes.

# L'HOMME SEUL

*C'est un paysage d'hier  
pas plus beau  
pas plus moche  
une matinée de Novembre  
dans un univers falot  
Un errant est assis  
sans un mot, sans un cri  
Il fait froid, mais pour lui  
la chaleur est inconnue  
Il en a jamais joui  
durant toute sa pauvre vie  
Il est jeune  
mais pourtant des rides apparaissent  
d'un air bon enfant  
il regarde ce spectacle  
de ce jardin désolé  
sans ame  
Et dans ce désert  
où la vie n'est pour lui  
qu'un pas de plus  
vers l'enfer, vers l'oubli  
Il est là sur ce banc  
dans ce décor cynique  
essayant vainement*

*de percevoir une musique  
un semblant poétique  
mais l'ennui le grise  
Il rêve  
tout tremblant dans la veste de laine  
à chercher quelque chose  
qui ne serait pas que du rêve  
mais le spleen est malin  
tapant des pieds, des mains  
Il ne s'éloigne point  
La nostalgie d'un homme  
qui ne veut point qu'on l'aide  
trop fier d'être mâle  
tout seul, un problème  
qu'il tait  
Dans sa détresse  
quelle tristesse  
d'ouvrir le fond de ses pensées  
même à quelqu'un qu'on aime  
Pourtant la personne vient  
sans un mot, qu'un sourire  
voulant montrer à cet homme  
qu'il est pour son empire  
ces tabous rejetés, ces carcans libérés*

*Il est nu, il a honte  
la pauvre humanité  
ce sourire si doux  
venu le réveiller  
Il sourit à son tour  
d'un sourire frustré  
Et dans ce vent glacial  
qui balaie ses idées  
Il n'a d'autres ressources  
que celles de pleurer  
cette larme honteuse  
qui s'échappe en lui  
il ne peut se convaincre  
que c'est un peu sa vie  
d'un geste spontané  
du revers de sa manche  
Il veut d'un seul coup  
rompre avec le silence  
Gens ayez moins  
de pensées méprisables  
dans vos utopies perdues sur vos  
chemins  
Où seul un peu d'amour  
vous rendrait plus humain*

## COMMENT LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE GARONNE UTILISE LES GENS CLASSÉS DÉBILES OU HANDICAPÉS

*Comment la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Hte Garonne utilise des gens classés «débiles ou handicapés».*

L'Association «Route Nouvelle», Centre Médico Professionnel, 42 rue Pargaminières et 11 rue Malcouinat, place des personnes dont elle a la charge («handicapés», «débiles» plus ou moins profonds) dans les entreprises de la région.

Ces placements visent à la «réinsertion professionnelle» par l'apprentissage d'un métier (c'est la «vocation» même de ce type de centre).

En fait voilà comment se concrétise cet apprentissage professionnel :

A la CPAM de Toulouse deux personnes venant de ce centre travaillent au Service Immatriculation; elles effectuent des travaux très simples, répétitifs; elles ne perçoivent pas de salaire.

Un accord est passé entre Route Nouvelle et l'organisme cité ci-dessus le dégageant de toute responsabilité en cas de maladie, accident du travail... etc. Les risques sociaux (maladie, maternité, accident du travail...) sont couverts par le C.M.P. De source officielle, cette couverture a un caractère obligatoire. Il semblerait pourtant qu'une «stagiaire» paye une assurance volontaire, les revenus de la famille étant assez élevés.

Suite à une intervention de la CGT de la C.P.A.M. le directeur adjoint de cet organisme a précisé qu'un des deux «stagiaires» avait été employé auparavant pour aggraver des pots de yaourts. En outre il a expliqué qu'il ne pouvait pas payer ces deux «employés»; en effet l'ayant fait dans le passé sous forme de primes, il lui a été exigé le versement des charges sociales.

Ceci n'est pas un cas isolé.



— C.M.P. "ROUTE NOUVELLE" —

La Croix Rouge de Toulouse a fait travailler ces nouveaux «esclaves» pour arranger son parc du chemin des Capelles, l'entretien des espaces verts de la cité des Ancelys et de ceux de Ranguel sont assurés par ces mêmes personnes amenées en mini cars; les ateliers du C.AT YMCA de Colomiers font des travaux répétitifs, divers et nombreux; impressions pour la fac de Médecine, assemblage de pièces diverses, jouets, carton, collage.

Dany France, manufacture de poupées, 388 av. des Etats-Unis, fait travailler à fond le système répétitif et bas salaire arbitraire; cette affaire est paraît-il tellement juteuse, qu'un ex-directeur du CAT YMCA de Colomiers l'a rachetée. Dany France emploie environ 100 personnes.

Ci-joint photocopie de bulletin de salaires pour vous faire saisir le couple arbitraire/exploitation.

A une époque où le travail est parcellisé au maximum, ce qui implique peu ou pas du tout d'investissement de formation, l'entrée non rémunérée, ou peu rémunérée, d'«handicapés» dans la production répond très bien aux besoins de l'économie capitaliste. Elle permet aux entreprises qui les emploient de réaliser de substantiels profits. Cela est d'autant plus facile qu'ils n'ont pas le statut de salariés. Ils sont en marge de la législation du travail tout en participant activement à la production.

Ils sont assistés/contrôlés par des organismes (C.P.M. ou C.A.T.) et sont contraints soit d'accepter les conditions de cette assistance/contrôle, soit de la refuser et de vivre par leurs seuls moyens.

V...



C.M.P. "ROUTE NOUVELLE" - RUE PARGAMINIÈRES -

## LA PSYCHIATRIE POUR MATER LES ARABES

Des centaines de cas d'immigrés enfermés arbitrairement sont connus chaque année en France par les centaines de feuilles locales existantes de la presse «différente» et quelquefois par la «grande» presse quand elle y est obligée.

Voici deux cas arrivés en octobre, l'un à Orléans, l'autre à Toulouse. Ils ont en commun que c'est à la suite d'une attitude nettement raciste que les deux réagissent clairement, et à cause de cela sont enfermés tous les deux en service fermé psychiatrique, où ils perdent tous leurs droits.

La répression raciste disciplinaire policière psychiatrique est tellement évidente que les deux psychiatres à Orléans comme à Toulouse relâchent sur l'heure les deux hommes plus calmes que leurs gardiens.

Toulouse 12 octobre 1977

Le mercredi 12 octobre 1977 M.B.K. est hospitalisé depuis quelques jours dans le service du Dr B. au CHR de Toulouse.

Sa qualité «d'arabe» et le fait qu'il ait les deux mains inutilisables l'oblige à demander des services différents, et de la façon qu'il peut. Vers les 8h de ce jour-là, demandant à ce qu'on lui lave le verre qui est sale depuis la veille, il se voit répondre d'une façon qui ne lui plaît pas par une personne du service (la scène ayant eu lieu entre deux personnes seulement nous nous abstenons de l'interpréter).

M.B.K. se met en colère, casse une bouteille ou un verre par terre, dont un éclat va heurter la cheville de la personne du service, puis lance à travers la chambre la poubelle contenant quelques papiers sales et restes divers puis il se calme et se remet au lit.

Emoi sans précédent dans ce service; on accepte la déclaration de la personne du service sans prendre la précaution de la confronter à celle de M.B.K. D'emblée M.B.K. est celui qui a tort, ce qui donne lieu à la scène suivante : successivement M.B.K. a droit à trois discours de la part des trois autorités du service, discours monologue tenant pour acquis que M.B.K. a tort sur tous les points, on lui demande même de ramasser tout ce qu'il a jeté par terre.

Ensuite vers les 9h30 est prise la décision de l'envoyer au service psychiatrique fermé de La Grave, sans l'en avertir.

Le calme de M.B.K. ne s'est pas démenti, ni après les trois discours «humiliants», ni après l'annonce qu'on va le changer de service.

Vers les 10h, M.B.K. demande à sortir du service (de l'hôpital), même contre avis médical, ce qui est parfaitement son droit... demande refusée.

Le transport en fourgon de «sécurité» vers La Grave se heurte à un manque de personnel pour «faire face à un individu agité»; cependant un arrangement est trouvé, et M.B.K. toujours aussi maître de lui, ses affaires personnelles avec lui, fait son entrée en service fermé.

La personne du service qui accompagne M.B.K. explique au personnel réuni qu'il s'agit, à son avis, d'une colère due aux circonstances, qu'il le connaît bien, et qu'il serait heureux d'avoir de ses nouvelles régulièrement. Il demande à M.B.K. de continuer à garder son

calme, et à l'équipe de ne pas le traiter inutilement.

Quelques heures après, M.B.K. quittait le service fermé de La Grave. un témoin

Orléans 6 octobre 1977

Le 6 octobre 1977, un jeudi soir, un travailleur marocain M.B. se présente vers 18h au bureau des PTT de Orléans la Source pour récupérer une lettre recommandée. Avant de la retirer, il demande qu'elle lui soit présentée pour en connaître l'expéditeur, comme chacun peut le faire.

L'employé des Postes refuse, et le ton monte, car le travailleur immigré exige d'en connaître l'expéditeur, puis demande à téléphoner au Maroc.

Le receveur intervient et considérant que M.B. fait du scandale, il appelle les flics qui embarquent le travailleur dans le fourgon.

Il est 18h30.

Dans sa lettre au procureur de la République, M.B. relate ce qui s'est passé au commissariat de la Source : «On l'insulte d'abord, puis on lui passe les menottes au poignet (mains attachées dans le dos) et aux chevilles, et cinq gardiens en uniforme le rouent de coups de pied et de poing», l'une d'entre eux, suivant M.B. le menacera de son revolver, «en présence de deux policiers en civil».

Comme il a le visage en sang, la police appelle les pompiers, dont l'ambulance transportera M.B., ligoté sur un brancard, à l'hôpital psychiatrique de Fleury les Aubrais, après que le médecin des pompiers ait délivré un certificat demandant l'admission en placement d'office.

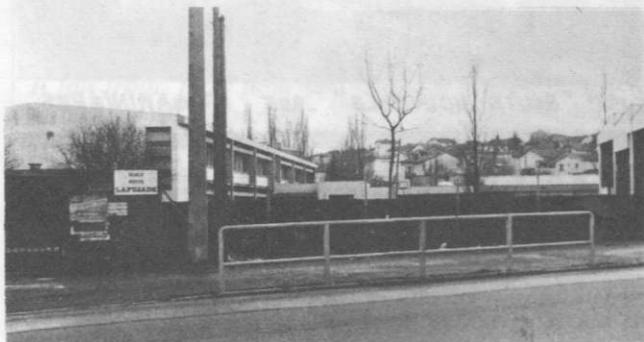
Vers 19h30, R., interne de garde du CHS de Fleury, ayant examiné M.B., refuse de l'admettre au pavillon M., car son état ne relève pas d'un service psychiatrique. Cependant il établit un certificat médical constatant les plaies, dont une au crâne, les cheveux arrachés, et les diverses traces de coups au visage, aux bras et aux hanches. Ces hématomes étaient si visibles que 48h après le médecin traitant a pu dresser un certificat identique.

L'ouvrier quitte le CHS vers 21h, pour regagner son domicile, et après avoir conté les brutalités aux responsables syndicaux, porte plainte le 11 octobre 77 (Note : les flics et les pompiers sont arrivés en insistant sur l'agitation extrême de M.B. qui cependant, malgré celle-ci, a pu discuter tranquillement avec l'interne).

(extrait de «Liaisons» N° 10 Octobre 1977)

# TOULOUSE : SUR LA GREVE DES EDUCATEURS EN FORMATION.

Les «éducateurs en formation» cessent de parler pour les autres, ou, des autres; ils font parler d'eux. Ils se réunissent non plus pour décomposer en tranches de psychologie leur matériau de travail, mais pour parler d'eux-mêmes.



ECOLE MIXTE LAPUJADE : CLASSE SPECIALE

La GREVE débute le 8 novembre; elle a pu être massive grâce aux revendications unitaires, pour le «statut», le salaire, les bourses. Pendant l'occupation successive de lieux publics ou privés (DASS, Ecoles d'Educ., Mairie, Eglise du Taur) les discussions ont pu aboutir à une réflexion sur le rôle des travailleurs sociaux.

Les éducatrices remettent en cause leur rôle de sustituts parentaux : elles entrent massivement dans la lutte, refusant la discrimination sexuelle par rapport à l'embauche.

Parallèlement les éducateurs informent la population sur les lois «Haby», sociale et d'orientation.

Des professionnels (éducateurs en titre) en grève dans leurs établissements (le secteur) ont participé au comité de soutien; leur grève est motivée d'abord par des licenciements (voir affaire du Petit Prince pages 14, 15, 16) et par leur refus de jouer le rôle de flic arbitraire, fichant définitivement sur handicap n'importe quel enfant, rôle joué par les dossiers envoyés ou demandés par les C.D.E.S.

La mobilisation assez importante dans plusieurs villes de France des travailleurs sociaux aboutit à la mise en place de Coordinations nationales dont la troisième a lieu à Toulouse les 17 et 18 décembre 77; à l'issue de cette coordination une plate forme nationale de revendications sur le statut des travailleurs sociaux est proposé, des axes de lutte sont discutés dont l'un suppose le problème de liaison (dans la lutte) avec les professionnels, un autre l'insécurité de l'emploi (boîtes qui ferment à cause de la non rentabilité).

La reprise des cours a été votée pendant l'A.G. du mercredi 14 décembre, pour cause d'essoufflement, avec



LEVIÇNAC / SAVE : Z.M.P

l'intention de poursuivre la lutte différemment.

A la dernière «manif», l'un des mots d'ordre a été : «ni flics, ni bonnes sœurs». Les éduc. se donnent ainsi bonne conscience face à l'inquiétude et à l'insécurité de leur avenir.

Fondamentalement, il leur est impossible de remettre en cause le métier qu'ils ont choisi, d'où cette justification par ce mot d'ordre qu'ils ont crié pour se persuader qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre (mais peut-être les deux).

(rédigé par une éduc et une psychiatrisée)

## C.E.E.P.P.

(Collectif d'enquête et d'études sur les pratiques psychiatriques)

### Communiqué de presse

Le 9 décembre 1977, la Cour d'Appel d'Orléans a confirmé la peine infligée le 10 mars à Monsieur Petitot, qui exerçait la fonction de sous-directeur de l'hôpital psychiatrique de Tours en Octobre 1970, c'est-à-dire au moment de l'internement illégal d'Eric Burmann : 2000 Francs d'amende, et 3000 Francs de dommages et intérêts.

Au-delà d'un cas particulier, c'est une pratique abusive excessivement répandue qui est condamnée par cet arrêt : la Cour, reprenant l'analyse du Tribunal Correctionnel de Tours, a considéré comme faute inadmissible, portant atteinte à la liberté individuelle, et engageant la responsabilité personnelle de son auteur, le fait d'avoir détenu M. Burmann contre son gré en service fermé pendant 11 jours, alors que celui-ci était en placement libre. Ce verdict, qui est de nature à faire jurisprudence, contribuera à maintenir les risques d'arbitraire inhérents à l'exercice de la psychiatrie dans les limites fixées par la loi.

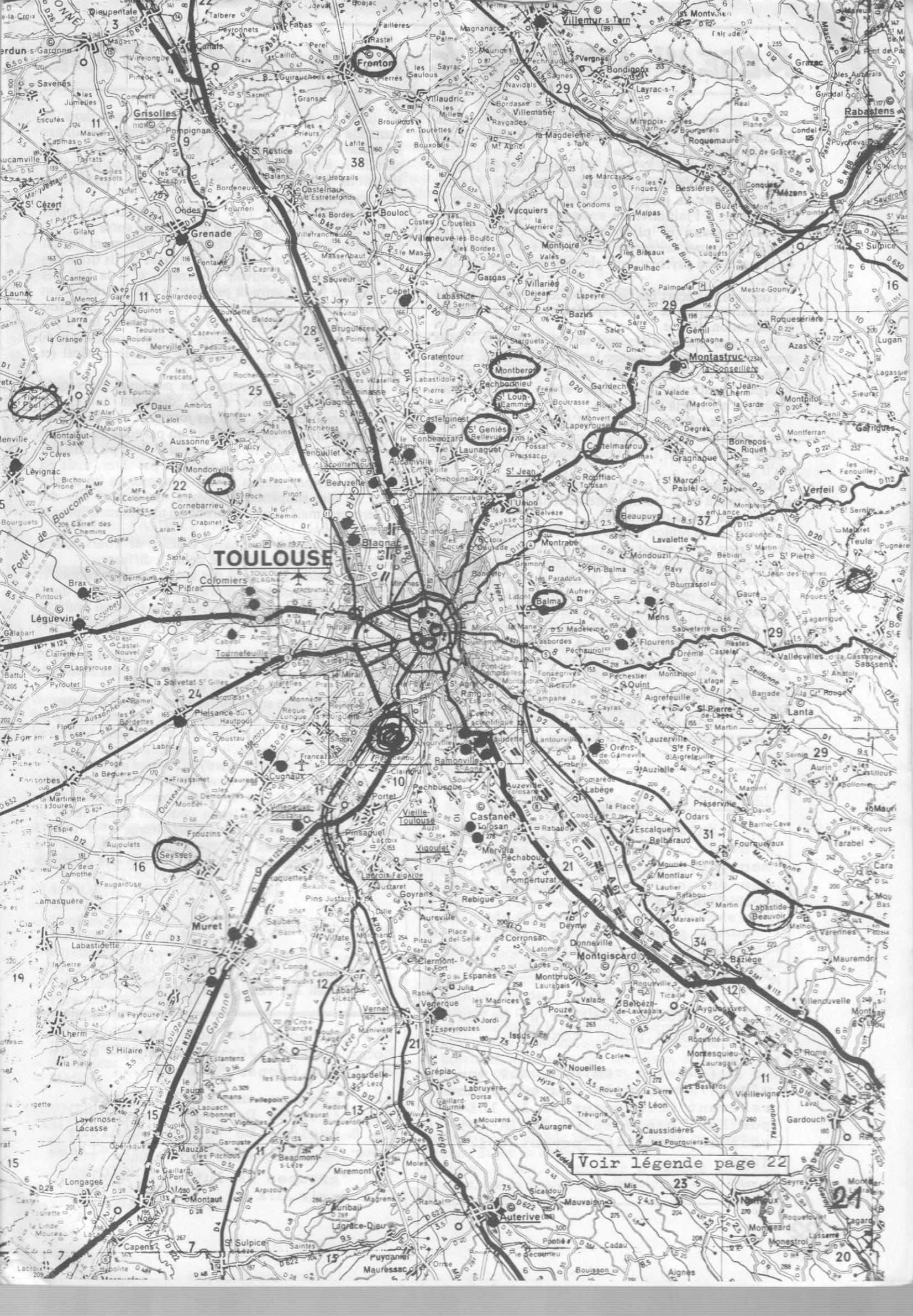
Le Collectif d'Enquête et d'Etudes sur les Pratiques Psychiatriques considère comme favorable à la protection des individus contre les abus de pouvoir de ce type,

une sanction qui oblige les responsables administratifs des services psychiatriques à vérifier, conformément aux attributions de leur fonction, la régularité des internements.

Il estime cependant que le respect des dispositions de la loi de 1838 ne suffit pas à garantir de façon satisfaisante la liberté individuelle. Pour cette raison, il compte poursuivre son action afin de faire progresser le débat public engagé sur ce thème, et d'obtenir que la législation actuelle évolue dans le sens d'une suppression totale de l'arbitraire en matière d'internements psychiatriques. Dans un premier temps, les procédures d'exclusion pourraient être rendues publiques, et faire l'objet d'un débat contradictoire, où l'intéressé aurait la possibilité de se défendre. D'autre part, les recours légaux mis à la dispositions des internés contre la mesure dont ils sont l'objet devraient être étendus, et les garanties de leur application, considérablement renforcées.

Adresse du Secrétariat du C.E.E.P.P. : chez Hervé Larroque, 58 rue Victor Hugo. Tél : (47) 20.39.72 ou (47) 26.43.18

Le Secrétaire du C.E.E.P.P.



**TOULOUSE**

Voir légende page 22

# RÉSEAU ALTERNATIVE À LA PSYCHIATRIE

La plupart des personnes «engagées» dans la psychiatrie et désirant la changer profondément ont entendu parler du «Réseau».

Il s'est créé il y a 2/3 ans à l'initiative à la fois de «personnages soignants» dispersés en Belgique, France, Italie, Espagne, la plupart psychiatres «progressistes et différents», à l'initiative de «soignants différents» des secteurs sociaux et psychiatriques, à l'initiative de quelques groupes «engagés» dans la lutte et on l'analyse de la repression psychiatrique globale, dans une pratique autre.

Toulouse, à l'écart des lieux habituels d'échange et de contestation groupée de la psychiatrie, n'y a eu aucune participation directe.

Il est vrai que le «Réseau» est (et a été) en France une affaire parisienne comme beaucoup d'autres, et que dans les autres pays il a été «pris en charge» par des groupes constitués, à pratique «para psychiatrique» évolutive mais déjà «institués».

De plus, le «Réseau a servi, à l'évidence, depuis deux ans à quelques «personnages psychiatres» à se mettre en valeur au détriment d'un réseau possible selon les buts qu'il s'était fixé.

Son secrétariat a si mal fonctionné que par exemple le compte rendu de la réunion internationale de Paris de 76 n'a été reçu que 6 mois après.

La dernière réunion (congrès) internationale qui a eu lieu à Trieste cette année en septembre n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu de la part du réseau lui même.

Nous avons appris que la réunion du réseau français avait décidé la reconduction de l'équipe déjà en place, à l'occasion de la journée du 12 novembre 77.

Si certains groupes de lutte contre la psychiatrie ont été dès le début très méfiants quant à la réalité du réseau, à sa propension au secret des décisions, à son confinement assez peu clair et «démocratique», à ses liens beaucoup plus amicaux que concrets et affirmés, à ses positions non engagées, à sa tendance à l'aménagement des structures plus qu'à la défense des libertés essentielles des citoyens psychiatisés, il n'en reste pas moins qu'il aurait

pu (qu'il peut ?) jouer un rôle important dans la demande diverse et essentielle de multiples personnes soignées/soignantes ou de groupes effectuant ou cherchant à effectuer les tentatives de lutte/nouvelles situations à créer, dans ou à côté de l'institution psycho-psychiatrique.

Il nous paraît assez clair que le «Réseau» est l'objet d'une opposition catégorique et virulente entre : les psycho-psychiatres «différents» et y détenant de fait le pouvoir, le renom et tous les avantages qu'ils tirent des structures liées au pouvoir dominant, et à la fois des groupes de lutte contre la psychiatrie animée réellement par des noyaux politiques durs et pratiquant à la fois l'hégémonie et l'exclusion, ces groupes liés de fait à pas mal de personnes psychiatisées (ou non) conscientes du danger permanent que constitue le pouvoir médical (et son discours constant).

Mise à pied a pu constater en pratique, alors qu'il diffuse sans exclusive et en donnant toutes les explications nécessaires tous les journaux et périodiques dont le but affirmé est la destruction par tous les moyens de la psycho-psychiatrie, Mise à pied a donc pu constater que pour des raisons qu'on ne lui a pas dites, mais est facile de deviner, aucun de ces journaux ne lui a écrit pour lui dire simplement : «voilà, on a peut être des différences, mais nous t'assurons un maximum d'infor et de diffusion».

Seul l'*Imbuvable* écrit par le CEEPP de Tours nous a proposé un échange standard de n° à diffuser.

Il est criminel au regard des souffrances physiques et morales des physiques et morales des psychiatisés de ne pas avoir le courage et la simplicité de faire en pratique un réseau de la presse de lutte contre la psychiatrie actuelle.

De son côté la Mise à pied depuis le début a donné et donnera la liste complète des publications, des librairies, et des lieux de regroupement de cette lutte.

C'aurait du être entre autres la tâche du «Réseau».

Nous n'avons pas voulu donner dans le cadre de ce court article sur le «Réseau», les nombreuses «déclarations» pour ou contre qu'il a provoqué ; nous signalons donc que nous pouvons envoyer 2 textes du Réseau :

- *Bulletin du Réseau de novembre 76* (8 pages) chacun contre 2 francs en timbres (photocopies et expéditions)
- *Contre le Réseau les textes contenus dans Aerlip et Psychiatisés en lutte*, et «Cahier Marge n° 1 avec 3 articles sur le Réseau (contre) expliquant pourquoi il a échoué (à commander à Marge 341 rue des Pyrénées 75020 Paris).

Adresse du Réseau :

Secrétariat

53 bis rue de la Roquette PARIS 75100

J. FRANCHET

tous les lundi 21h TEL. 805.81.64

## LEGENDE de la CARTE page 18

En POINTS NOIRS, les divers centres de détection, d'encadrement, de traitement et de travail des enfants et des adultes, dits "handicapés".

En RONDS CERCLES, les centres de traitement/enfermement psychiatriques pour adultes, publics ou privés.

En RONDS CERCLES et RAYES, les centres pour "toxico".

Tous ces centres, soit environ 110 pour la Haute Garonne relèvent maintenant de la loi sur les "handicapés", de la loi sociale, des lois "psychiatriques".

(1) "personnages soignants" : Mony el Kaïm, Jervis, Laing, Laborde clinique, Cooper, R. Castel...

(2) "groupes engagés" : Marge, Psychiatria Democratica, groupe de Barcelone, Le Vouvray, Cahiers pour la folie, Gerbe de Bruxelles.

(3) "groupes de lutte" : Aerlip, GIA Paris, SPK...

# ECRITURES...

Nous laissons à votre perception deux textes différents...

Ces pages ont été très discutées en groupe, soit à cause des personnes qui les écrivaient, soit parce qu'elles n'avaient pas de rapport direct, clair, avec le désir du groupe d'appuyer plus collectivement les réactions individuelles contre la pratique répressive de la psychiatrie.

En aucun cas, il ne s'agit de tomber dans le panneau de «l'extraordinaire poésie profonde...etc» des saqués par les barbituriques, non. Nous désirons simplement que des situations et des sentiments personnels puissent «exploser» autrement qu'en termes logiques, en schémas cadrés, soient un apport différent et pas forcément «utile».

Pris dans ce sens, le groupe comprendra que nous remettons au N° 4 les textes prévus (c'est-à-dire les 2 cas de racisme psychiatrique et les 2 lettres sur la question de la marginalité)»

Le texte «l'homme seul» est d'un handicapé qui vient de perdre son boulot (renvoi)

Le texte «secret» est d'un psychiatrisé libre et volontaire, problème.

L'homme seul voir page 18

Secret

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
TROUPE D'OCCUPATION  
DE  
L'OCCITANIE

TRAVAIL FAMILLE PATRIE PSYCHIATRIE  
MINISTRE DE L'INTERIEUR

PREFECTURE  
DU  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE  
VILLE DE BAUDET  
d'après  
Alphonse

Bureau du Directeur  
Sous-direction des  
ECURIES DE BAUDETS  
DES ANES ET AUTRES  
TÊTES DE MULES  
Service des Renseignements  
Généraux

Auteur sous le pseudonyme  
de MAX PSYCHE  
«MIETTES LITTERAIRES  
D'UN CROUTON ASILAIRE»  
DIAGNOSTIC DES PSYCHIATRES  
— Schizophrénie  
— Confusion totale  
— Névrose obsessionnelle  
— Psychose hallucinatoire chronique  
— Psychose maniaco-dépressive  
— Dissociation compensatoire  
— Paranoïaque dangereux  
— Délire de persécution  
— Délire d'influence  
— Délire démoniaque  
— Simulateur  
— Médium

AGENT INDICATEUR  
ZAMARON CHRISTIAN  
Né le 4 juin 1947 à Versailles  
Profession : animateur pour handicapés mentaux  
NOM DE CODE :  
MAX 68 dit la Menace  
RAISON DE SA TRAHISON

ENVERS LES REVOLUTIONNAIRES

Envie la carrière de Colonel de gendarmerie de son père  
et a voulu limiter en devenant indicateur de flics  
RENSEIGNEMENTS QUI NOUS ONT PERMIS DE  
LE RETOURNER

Anarchiste depuis mai 1968

Hétérosexuel ?

Fondateur du groupe information asile de Grenoble  
Membre actif du groupe information asile de Toulouse  
Etc....

Fréquente depuis 10 ans les asiles :

Marseille, Grenoble, Perpignan, Rodez, Toulouse.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS  
DONNES PAR L'AGENT MAX 68 dit la Menace

Mode de Paiement en échange de ses missions secrètes  
dans les milieux d'extrême-gauche et de groupe luttant  
contre l'asile :

- Traite de cavalerie
- Chèque en bois
- Monnaie de singe
- Dollars russes
- Action boursière Jacques Borel
- Ticket soupe populaire
- Centre d'hébergement pour indigents
- Vêtements du Secours catholique

NOTE DE L'ANNEE : 22, VOILÀ LES FLICS !  
MISSIONS REUSSIES

A prévu dans une boule de cristal le 1er avril 1967, la  
révolte de Mai 68, mais on guinchait avec la haute société  
dans une boîte à la mode et on a rien vu, ni entendu

A désorganiser l'organisation ayant une plate-forme  
anti-organisationnelle clandestine qui se proposait de  
donner gratuitement des poulets aux clochards et  
zonards de ville des 3 Baudets

A infiltrer la cellule Groucho-Marx de St Cyprien en  
nous photocopiant le programme commun du gouverne-  
ment provisoire national-socialiste Chirac-Marchais  
A boycotter la réunion des socialistes à la Halle aux  
grains en faisant croire que le général Bizarre avec  
Arlette Laguillier avait pris le pouvoir au sahara  
espagnol !

A retourner le chef de la CGT locale en troquant une  
vieille icône de Staline contre une photo en couleur de  
Georges Séguy en tenue d'Adam.

A réussi, la nuit, a remplacé le cadavre du soldat  
inconnu, par le squelette de Bakounine, sous l'Arc de  
Triomphe !

# MISE à PIED

dépôt légal 4e trimestre 1977  
commission paritaire en cours  
directeur de publication E. Larroque  
c/o AAEL B.P 105 31013 Toulouse  
cedex

Mise à Pied c/o AAEL B.P 105  
31013 Toulouse Cedex  
les n° 1 et 2 restent disponibles au  
journal

1 expl contre 3 frs en timbres  
5 exempl franco contre 15 frs  
10 exempl franco contre 30 frs  
chèque au nom de E. Larroque  
marge des libraires, 1 fr

Abonnement 1 an 4 numéros 11 frs  
Abonnement de soutien 20 frs

**SEIZE** Personnes ont réalisé et débattu collectivement des textes et illustrations de ce numéro 3, dont dix psychiatisés, un tox, un handicapé, quatre éduc. Une équipe de la nouvelle presse a réalisé la maquette, l'Imprimerie 34 a effectué la photocomposition et l'impression.

DOCUMENTS nécessaires pour la LUTTE individuelle ou de GROUPE contre la psychiatrie

PSYCHIATRISÉS en LUTTE,  
périodique B.P. 60 75721  
Paris Cedex 15

AERLIP, périodique  
B.P 23 95260 Beaumont

L'IMBUVABLE, périodique  
Eric Burmann B.P 18  
Rives du Cher 37005 Tours Cedex

la PSYCHIATRIE devant les TRIBUNAUX, brochure donnant les éléments légaux de défense et d'attaque contre la psychiatrie, réalisé par Psychiatisés en Lutte

LES DOSSIERS NOIRS des Handicapés, brochure réalisée par l'UD CFDT de la Hte Garonne 16 rue Auber à Toulouse (loi Handicapés, projets Gamin et Audass)

POURRITURE de PSYCHIATRIE,  
brochure Cahier Marge n° 1  
341 rue des Pyrénées 75020 Paris

Loi Hospitalière, Loi Sociale, brochure par CFDT Santé/Sociaux,  
26 rue de Montholon 75009 Paris

Dépôt de vente à Toulouse

les librairies Ombres blanches, Demain, Ailleurs, Arcades, le Pharaon, l'Imp. 34, le Végétarien, la Mandragore, la librairie du Lycée

## Nos comptes et l'action

le but du journal est l'expression, la lutte, et tous éclaircissement, renseignements et moyens divers à eux psychiatisés, handicapés. Le prix et les comptes du journal ne sont pas essentiels ; le prix veut être abordable au genre de personnes intéressées, il y a donc un déficit payé par ceux qui tiennent au journal et peuvent lui apporter une petite contribution. Cette participation est pour nous un éclaircissement par rapport à ceux qui nous disent, étant dans ce milieu : «c'est bien, continuez, nous sommes avec vous».

Il est clair aussi que la vente militante est celle que nous préférons, parce qu'elle est une prise de position ; cependant on nous a demandé des exemplaires pour ce genre de vente et nous n'avons plus revu les vendeurs...

Le n° 1 a rapporté 1300 frs, dont 600 frs de participation et 700 frs de vente.

Le n° 2, pour le moment a rapporté 900 frs, dont 700 frs de vente et 200 frs de participation.

Cela ne nous empêche pas de continuer, mais vous met au clair par rapport à nos minces besoins (envoyez donc des abonnements, des timbres de 0,30 et de 1,00 fr pour nos frais de correspondance, des petites participations...etc)

## Groupes de Lutte

### Constitués ou se constituant

GIA Paris, B.P 60 75721  
Paris Cedex 15

CEEPP, Hervé Larroque, 58 rue Victor Hugo 37000 Tours, tel. 20 39 72

GIA Toulouse. 16 rue Pharaon 31000 Toulouse

Thery François, 40 rue Dallery 80000 Amiens

Lagrenade Pierre, 1 rue d'Andorre 35100 Rennes

GIA Grenoble

Réseau alternative à la Psychiatrie  
53 bis rue de la Roquette Paris 75100,  
J. Franchet tous les lundi 21h,  
Tel. 805.81.64

Le GIA Paris organise au printemps de 1978 une réunion publique importante sur le thème :

### LA PSYCHIATRIE EST POLITIQUE

il propose la participation de tous les groupes de lutte spécifiquement psychiatriques, et des groupes de lutte contre les handicapés les plus divers (raciaux, sexuels...) avec peut être certaine participation syndicale et autre.

Le groupe de Toulouse participera activement à ce genre de réunion-débat. Il y gardera sa particularité de groupe local et son autonomie d'expression.

Nous vous encourageons à vous y rendre.

A Toulouse le groupe de lutte contre la psychiatrie se réunit le jeudi soir vers 21h au 18 rue Pharaon et au 1er étage, Ecrire : GIA Toulouse, 16 rue Pharaon 31000 Toulouse.

